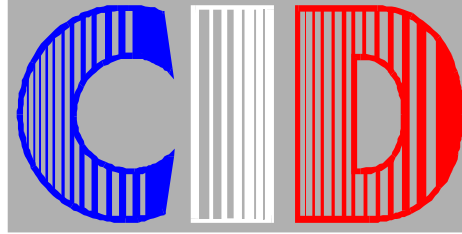


COLLEGE INTERARMEES



D E D E F E N S E

**DEFIS GEOPOLITIQUES LIES DE
L'ADHESION DE LA TURQUIE À L'UNION
EUROPEENNE**

Mémoire de géopolitique
du Comandant Juan Carlos RIVERO

Directeur : Monsieur Philippe CONRAD

Avril 2005

SOMMAIRE

PREMIÈRE PARTIE : LE CONTEXTE GEOPOLITIQUE DE LA TURQUIE

Rappel historique et politique contemporaine

L'influence des militaires

Le problème des Kurdes

L'aspect géographique et diplomatique

Les relations internationales dans la région

DEUXIÈME PARTIE: LA TURQUIE ET L'UNION EUROPEENNE

L'Union européenne en bref

L'élargissement et les critères de Copenhague

L'histoire des relations entre l'UE et la Turquie

La Turquie et les critères d'adhésion

TROISIÈME PARTIE: ANALYSE DES CONSEQUENCES DE

L'ADHESION POUR L'UE ET POUR LA TURQUIE

Aspects politiques

Aspects institutionnels

Aspects économiques

Aspects sociaux

CONCLUSIONS

ANNEXES

BIBLIOGRAPHIE

LISTE DES ABREVIATIONS

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION -----	4
1 LE CONTEXTE GEOPOLITIQUE DE LA TURQUIE -----	5
1.1 Rappel historique et politique contemporaine -----	5
1.2 L'influence des militaires -----	7
1.3 Le problème des Kurdes -----	9
1.4 L'aspect géographique et diplomatique -----	10
1.5 Les relations internationales dans la région -----	11
1.5.1 <u>Les problèmes liés à l'eau</u> -----	11
1.5.2 <u>La relation tendue avec la Syrie</u> -----	12
1.5.3 <u>La relation ambiguë avec l'Irak</u> -----	12
1.5.4 <u>L'alliance avec Israël contre la Syrie</u> -----	13
1.5.5 <u>La relation tendue avec l'Iran</u> -----	14
1.5.6 <u>L'Asie centrale et le Caucase</u> -----	14
1.5.7 <u>Les Balkans et l'Europe orientale</u> -----	15
1.5.8 <u>La Grèce et le conflit chypriote</u> -----	15
2 LA TURQUIE ET L'UNION EUROPEENNE -----	17
2.1 L'Union européenne en bref -----	17
2.1.1 <u>Un survol historique</u> -----	17
2.1.2 <u>Les institutions et le fonctionnement</u> -----	17
2.1.3 <u>La Politique étrangère et de sécurité commune (PESC) et la Politique européenne de sécurité et défense (PESD)</u> -----	18
2.2 L'élargissement et les critères de Copenhague -----	19
2.2.1 <u>Le contexte général</u> -----	19
2.2.2 <u>Les phases de l'adhésion et les critères</u> -----	20
2.3 L'histoire des relations entre l'UE et la Turquie -----	21
2.4 La Turquie et les critères d'adhésion -----	24
2.4.1 <u>L'appréciation de l'UE : Les intérêts et les inquiétudes des Européens</u> -----	25
2.4.1.1 Les aspects convergents: la valeur géostratégique et la plus-value économique -	25
2.4.1.2 Les aspects divergents: l'Islam et les valeurs, l'impact sur le fonctionnement et l'intégration de l'UE et le facteur de l'immigration. -----	27
2.4.2 <u>L'appréciation turque</u> -----	29
2.4.2.1 <u>Les courants favorables et hostiles dans la société turque</u> -----	29
3 ANALYSE DES CONSEQUENCES DE L'ADHESION POUR L'UNION EUROPEENNE ET POUR LA TURQUIE -----	30
3.1 <u>Aspects politiques</u> -----	30
3.2 <u>Aspects institutionnels</u> -----	30
3.3 <u>Aspects économiques</u> -----	31
3.4 <u>Aspects sociaux</u> -----	31
CONCLUSION -----	32

INTRODUCTION

Article 1 du Traité établissant une Constitution pour l'Europe : "L'Union est ouverte à tous les Etats européens qui respectent ses valeurs et s'engagent à travailler ensemble pour les promouvoir".

Les conditions d'adhésion à l'Union Européenne sont précisées dans cette disposition et en termes similaires depuis le premier Traité de Rome de 1957. Pour pouvoir être membre de l'Union, un état doit être "européen", il doit adhérer aux valeurs de l'Union¹ et aussi être en mesure de remplir les critères pour l'adhésion fixés au Conseil Européen de Copenhague de 1993².

Depuis la demande d'association de la Turquie à la Communauté Economique Européenne, en juillet 1959, le message officiel des gouvernements européens n'a donc jamais varié: la Turquie est bienvenue dans l'Union et la date de son accession dépend uniquement du respect des critères d'adhésion. Mais derrière l'approche technocratique des messages officiels rôdent les questions qui fâchent : l'Islam, les Kurdes, Chypre, la démographie et l'immigration, les droits de l'homme, le pouvoir des militaires, etc.

Nul ne peut nier que l'intégration de la Turquie à l'Union européenne soulève des problèmes économiques, institutionnels et sociaux considérables, et pour certains d'entre eux inédits. Ils touchent certes à l'avenir de l'Union, mais ils concernent également une Turquie déjà attelée à un difficile et profond travail de réforme pour devenir membre de l'UE.

Une étude reprenant toutes les facettes géopolitiques liées à l'éventuelle adhésion de la Turquie à l'Europe est impossible dans le nombre limité de pages de ce mémoire. Même la délimitation à trois domaines spécifiques, à savoir le contexte géopolitique, les relations du pays avec l'UE et l'analyse des conséquences de l'hypothétique adhésion, n'est pas suffisante pour avoir vraiment la possibilité d'approfondir le sujet sans se limiter à des généralités.

Pour traiter tous les aspects du problème, il faut adopter une méthode d'analyse adéquate. Dans une première partie, on tentera de décrire le contexte géopolitique de la Turquie en se basant sur les trois composantes de la géopolitique: les facteurs de puissance de l'Etat, son cadre historique et géographique et sa politique internationale. Dans une deuxième partie, on a jugé opportun de synthétiser brièvement le fonctionnement général de l'Union, et ensuite on esquissera la longue histoire commune de l'UE et de la Turquie pour mieux comprendre comment le passé a influencé le processus d'adhésion du pays. Cette analyse ne serait pas complète sans la présentation des critères d'adhésion de Copenhague.

¹ Enumérées à l'article 2 du Traité Constitutionnel, à savoir « le respect de la dignité humaine, la liberté, la démocratie, l'égalité, l'état de droit et le respect des droits de l'homme »

² Critères politiques, économiques et de l'acquis communautaire

En guise de conclusion à cette étude limitée, on mettra en évidence quelques problèmes clés liées à l'adhésion de la Turquie dans les domaines économiques, politiques, institutionnels et sociaux.

La question turque fonctionne ici comme révélateur des nouveaux défis européens : où sont les frontières de l'Europe, quelle est la place de l'Islam, comment gérer les minorités? À travers les différentes analyses que présente ce mémoire, la Turquie renvoie à l'Europe élargie l'image de ses propres contradictions, mais aussi de ses ambitions.

1 LE CONTEXTE GEOPOLITIQUE DE LA TURQUIE

La détermination du rôle géopolitique joué par un Etat sur le plan mondial ou, plus modestement, dans sa région, s'effectue de préférence par une analyse géopolitique du pays. La géopolitique tente en effet d'établir des rapports entre les facteurs de puissance de l'Etat, son cadre géographique et sa politique internationale.

Un coup d'œil sur notre atlas scolaire (voir cartes en Annexe 1) met en évidence la situation géographique particulière de la Turquie. Le pays constitue un carrefour entre les Balkans, les pays de l'Europe orientale et centrale, la partie orientale de la Méditerranée, l'Asie centrale, le Caucase, la Russie et le Moyen Orient. De plus, l'actualité nous apprend que chacune de ces régions fait face à ses propres problèmes et conflits. Une analyse limitée des facteurs historiques, politiques et de la situation interne du pays, et une radioscopie des relations internationales turques avec les protagonistes régionaux nous permettra de mieux comprendre la façon dont les trois aspects de la géopolitique turque sont entremêlés.

1.1 Rappel historique et politique contemporaine

La Turquie est une démocratie parlementaire fondée le 29 octobre 1923. Elle est organisée en provinces selon le modèle français des préfectures. Le Président de la République, Ahmet Necdet SEZER, est en fonction depuis mai 2000 et son Premier ministre, Recep Tayyip ERDOGAN, depuis mars 2003. Le parlement du type monocaméral élit le président, et se renouvelle après une période maximale de cinq ans. Bien que l'organisation de l'Etat ressemble à nos modèles d'Europe occidentale, certaines particularités du pays ont nécessité une approche différente. Un court rappel de l'histoire contemporaine semble le meilleur point de départ pour commencer notre analyse.

Depuis toujours, les relations de l'Europe avec la Turquie s'inscrivent dans l'affrontement entre le monde chrétien occidental et l'Islam. L'empire Ottoman du Sultan occupait presque entièrement les Balkans et était même arrivé jusqu'aux portes de Vienne (Annexe 2). C'est au 19^{ème} siècle que le déclin a commencé lorsque les Grecs se sont libérés du joug turc. Afin de remédier à cet affaiblissement, le Sultan modernisa l'Etat selon le modèle occidental. Malheureusement, cette décision eut un effet inverse à celui escompté dans la mesure où l'irruption des idées occidentales accéléra le déclin de « l'homme malade ». Les « Jeunes Turcs » prirent le pouvoir en 1908. Leurs idées nationalistes ne sont pas basées sur l'Islam comme facteur d'unité, mais plutôt sur la supériorité de la nation et de la culture turque.

À la fin de la Première Guerre mondiale, le territoire turc fut réduit par l'humiliant Traité de Sèvres de 1920. Des forces d'occupation, parmi lesquelles des Grecs, furent stationnées sur le territoire. C'est Mustafa Kemal Atatürk, officier de l'armée turque, qui parvint à chasser les occupants et à obtenir la conclusion d'un nouveau traité en 1923, le Traité de Lausanne, qui va rendre la rive occidentale du Bosphore à la Turquie, en lui permettant d'avoir un « pied » en Europe (Annexe 3).

L'objectif politique de Mustafa Kemal était d'établir un Etat occidental moderne et civilisé, basé sur des principes qu'on appellera plus tard le «Kémalisme». Pour lui, comme pour les Turcs réformistes, le mot civilisation signifiait civilisation occidentale: "les peuples non civilisés sont condamnés à subir la domination de ceux qui le sont. Et la civilisation, c'est l'Occident, le monde moderne dont la Turquie doit faire partie si elle veut survivre. La nation est décidée à adopter exactement et de façon exhaustive, aussi bien sur le fond que sur la forme, le mode de vie et les méthodes que la civilisation contemporaine offre à toutes les nations".

Les réformes d'Atatürk s'inspiraient des modèles européens et comprenaient l'abolition du Sultanat et du Califat, l'abandon de la charia, l'adoption de nouveaux codes juridiques¹, la substitution de l'alphabet romain à l'alphabet arabe, la suppression des mots d'origine arabe ou perse, le passage du calendrier lunaire au calendrier solaire, le passage du vendredi au dimanche comme jour de repos, et l'accès des femmes aux droits politiques². Ces mesures n'avaient cependant nullement pour but d'éliminer l'Islam et ses valeurs. Le projet d'Atatürk était de mettre un terme au rôle politique de l'Islam et à l'immixtion des institutions religieuses dans les lois et la justice turque, et de faire de la religion une affaire de conscience personnelle. Sa conviction politique peut être résumée en quelques mots-clés³:

- républicanisme : organiser le système politique suivant le modèle occidental
- nationalisme: établir une nation turque unique et unifiée
- populisme : pas de différences de classes
- étatisme: garder une influence de l'Etat sur l'économie
- réformisme: adapter continuellement l'Etat à des circonstances changeantes
- sécularisme : éviter une influence religieuse sur la prise de décision politique

Grâce à ces réformes, la Turquie commença à se transformer en un état laïc moderne et, malgré la mort d'Atatürk en 1938, le modèle kémaliste se perpétua. En 1950 devient membre du Conseil de l'Europe et c'est en pleine guerre froide que la Turquie, qui se sentait menacée par la puissante Union Soviétique, va intégrer l'OTAN en 1952, et puis l'OSCE en 1973.

Le processus de démocratisation donna lieu à la multiplication des partis politiques à partir de 1950, avec

¹ Civil inspiré par le modèle suisse, Pénal par le modèle italien et allemand celui du Commerce

² Attaturk donna le droit de vote aux femmes des 1930, alors qu'elles attendront jusqu'à 1944 en France

³ www.turizm.net/turkey/history/aturk.html

l'introduction du multipartisme, et entraîna une ambiance de corruption, qui favorisa la montée en puissance de l'influence islamique. En 1960, les militaires intervinrent et instaurèrent une nouvelle constitution avec des libertés démocratiques plus restreintes. Cependant, le monde politique retomba très vite dans ses anciennes habitudes. Dans les années 70, l'instabilité politique, à laquelle s'ajoutait la récession économique, provoqua une spirale de violence et de chaos entre gauche et droite et contre les Kurdes.

En 1980, l'armée intervint pour la deuxième fois, déclarant l'état de siège et la interdiction de tous les partis politiques. Ce manque total de démocratie et les messages alarmants de violations des droits de l'homme risquaient d'isoler la Turquie. Le retour à la démocratie était donc impératif. C'est le technocrate Turgut Ozal qui conduisit ce processus. Ozal était la personnification de l'ambiguïté turque: tout en restant un fidèle musulman, il était tourné vers l'Occident et son économie de marché.

Mais les anciennes pratiques politiques corrompues réapparurent une fois de plus et après la mort d'Ozal, en 1993, sera Suleyman Demirel, qui avait été démis par le coup des militaires en 1980, qui va devenir Président de la République Turque, Tansu Ciller devenant la première femme premier ministre de la Turquie. Leur politique de privatisation économique et d'alignement sur la politique américaine a malheureusement souffert de la croissance importante du parti islamique Refah d'Erbakan et des violents attentats de l'islamisme radical contre les intellectuels et journalistes laïcs. Les élections de 1995 aboutirent à une coalition qui plaça Erbakan au poste de Premier ministre. Ses rapprochements avec le monde islamique entraînèrent une nouvelle intervention de l'armée en 1997. Un ultimatum portant sur une série d'exigences pour repousser le fondamentalisme islamique fut transmis au gouvernement, provoquant finalement l'éclatement de la coalition. Le parti Refah fut mis hors la loi en 1998.

Actuellement, la Turquie est dirigée par un gouvernement d'islamistes modérés (AKP: Parti de la justice et du développement) élu en 2003, disposant de la majorité absolue au parlement, et qui a remporté 42% des suffrages aux élections municipales de mars 2004.

Au cours du 20^{ème} siècle, la laïcité en Turquie a donc le plus souvent été imposée ou rétablie par la force et par l'intervention répétée de l'armée, alors que les avancées de la démocratie se sont plutôt traduites par un retour de la tradition religieuse. Cette balance entre l'Islam et l'Occident, entre la démocratie et les coups d'état militaires sont une indication de la profonde crise d'identité que vit le pays. Dans ce processus, l'appareil militaire a joué un rôle influent. Les militaires ont toujours été la force motrice qui pousse la Turquie à s'aligner sur l'Occident ou qui la remet sur le bon chemin. Il est donc opportun de regarder plus en détail l'influence exercée par les militaires et de découvrir leurs motivations.

1.2 L'influence des militaires

Dès la période ottomane, les militaires ont joué un rôle actif et important. Plus tard, en 1923, c'est l'officier Mustafa Kemal Atatürk qui a libéré le pays des forces occupantes et qui a créé la République turque, permettant le développement d'une identité turque propre. La société turque est conçue de manière plus

hiérarchique et autoritaire que les démocraties occidentales. Elle met aussi plus l'accent sur le collectif que sur les valeurs et droits individuels. Ce sens communautaire est encore amplifié à l'école où, pendant les cours d'histoire, l'accent est mis sur les réalisations militaires. Tous les héros turcs sont des militaires. Dans ce cadre socio-historique, il n'est donc pas surprenant que les militaires jouissent d'une grande renommée auprès de la population¹.

Ce soutien de l'opinion est encore renforcé par les sentiments d'insécurité de la population qui est convaincue de l'existence de menaces internes (fondamentalisme, séparatisme, criminalité organisée) et externes (Grèce, Syrie, Irak...). Les militaires se sont donc attribués un rôle qui dépasse largement celui joué par les armées des pays démocratiques d'Europe occidentale. Ils sont considérés comme les gardiens des principes kémalistes et par conséquent garants de la survie même de l'Etat. C'est pourquoi leurs multiples interventions ont toujours été soutenues par la majorité de la population.

En plus de ces interventions assez radicales, ils ont disposé d'un autre outil important pour influencer et même diriger la politique: le Conseil de Sécurité Nationale (MGK). Cet organe constitutionnel se compose du Président, du Premier Ministre, des Ministres des affaires intérieures et extérieures et des Chefs d'Etat-Major des Armées. Il formule des «avis» au Conseil de Ministres qui ont souvent une répercussion sur la vie quotidienne (p.ex. la prolongation de la scolarité obligatoire pour éviter que les enfants ne suivent des cours dans des écoles privées islamiques).

Toute approche de l'histoire de la Turquie au XX^e siècle montré clairement ce que fut la lutte acharnée des militaires contre le fondamentalisme islamique. Comme mentionné ci-dessus, il existe aussi en Turquie la perception de l'existence d'une deuxième menace interne majeure qu'est le séparatisme. La guerre contre les séparatistes kurdes du PKK entre 1988 et 1999, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de la Turquie, couplée à une série d'autres menaces externes qui préoccupaient le gouvernement et la population turque, a été un argument décisif pour justifier l'ampleur et la modernisation récente des forces armées turques. Encore en 2003 un 5,3%² du Produit National Brut est réservé à la défense

Actuellement, au sein du grand nombre de réformes et changes effectuées par le gouvernement turc afin de satisfaire aux exigences des critères de Copenhague pour l'adhésion à l'Union, et grâce aussi au soutien de l'UE, le rôle politique de l'Armée Turque en générale, et du Conseil Nationale de Sécurité en particulière, a beaucoup décliné³, ce qui a été publiquement critiqué par le Général Tuncer Kilinc⁴, ancien Secrétaire Général du Conseil Nationale de Sécurité.

¹ G. JENKINS, Context and circumstance: the Turkish military and politics, London, 2001, p. 16

² The World factbook. www.cia.gov

³ Le Conseil National de Sécurité turc, dominé par les militaires, a été privé du pouvoir exécutif en août 2003

⁴ Déclarations du Général Kilinc 25/08/03. www.eubussines.com

1.3 Le problème des Kurdes

Ce conflit, qui a provoqué entre 1984 et 1999¹ plus de 35.000 morts, entre kurdes et turcs, 2 millions de réfugiés et 3000 villages détruits, a été non seulement néfaste pour les deux groupes ethniques, mais a eu également des conséquences importantes pour l'économie du pays.

Le problème kurde concerne aussi plusieurs pays de la région, car ce peuple est réparti sur les territoires de plusieurs Etats (voir carte en annexe 4). Néanmoins, pour la Turquie, cette question reste le plus grand problème de politique intérieure². Pour mieux comprendre les racines du conflit et le rôle du PKK (Partiya Karkeren Kurdistan), un bref rappel s'impose.

Lors de la fondation de la République turque en 1923, Atatürk était confronté à une population fortement multiethnique suite au rétrécissement de l'empire Ottoman. Sa vision de la Turquie était celle d'un pays présentant une identité turque commune, impliquant la répression des revendications d'autres identités ethniques internes. Cependant, la population kurde avait quelques caractéristiques spécifiques qui contredisaient les intentions d'Atatürk. Elle constituait un grand groupe avec une langue tout à fait différente. De plus, ce peuple était structuré selon un système hétérogène de clans. Ces particularités étaient difficilement conciliables avec le concept d'Etat-Nation de Kemal. Les Kurdes n'étaient pas des immigrants, mais bien des indigènes, localisés principalement dans le Sud-Est du pays. Ils étaient donc moins tentés d'adopter «l'identité turque» offerte par le gouvernement. La mise à l'écart du problème par ce même gouvernement, en combinaison avec la situation géographique inhospitalière du Sud-Est, provoqua le retard économique important de la région et un manque d'intégration de sa population. Ces désavantages n'ont toutefois pas empêché l'intégration de beaucoup de Kurdes qui ont quitté la région et qui appartiennent maintenant à l'élite de la politique et du monde des affaires du pays.

L'amélioration de la situation démocratique après le coup d'état de 1960 a donné naissance à une prise de conscience politique kurde et en 1978, le parti marxiste-léniniste PKK d'Ocalan vit le jour. Ce parti se révéla assez vite une organisation terroriste et provoqua une répression militaire sanglante à partir de 1984. Il faut souligner que le PKK n'est pas représentatif de l'ensemble de la population kurde, contrainte à un choix cornélien: choisir le camp du PKK ou demander la protection de l'armée turque. Aucune autre alternative n'était possible. De plus, tous les Kurdes n'approuvaient pas la création d'un Etat propre.

Pour le gouvernement turc, les forces séparatistes constituaient un danger pour l'Etat. De plus, la forte croissance démographique de la population kurde suscitait une crainte sous-jacente pour le pouvoir politique turc. En 2010, elle pourrait représenter 40% de la population. Des mesures drastiques furent prises: la destruction organisée de villages kurdes et un déplacement massif forcé de la population vers les grandes

¹ Agence espagnole "Europa Press". 14 Juillet 2004

² S. E. CORNELL, « The kurdish question in turkish politics », (2001), p. 31

villes au Sud et à l'Ouest¹.

Le conflit kurde a dépassé aussi largement les frontières turques. Les opérations « Provide Hope² » et, plus tard, « Northern Watch³ » orchestrées par les Etats-Unis avaient pour but de protéger les Kurdes en Irak du Nord. Mais l'absence de pouvoir politique qu'entraînèrent les conflits internes entre les partis kurdes, se revela favorable au PKK. A partir de 1995, l'armée turque exécute des raids massifs sur le territoire irakien pour défaire les forces séparatistes kurdes. La Syrie a joué également un rôle important dans ce conflit international, offrant l'hospitalité et des facilités au PKK dans la vallée de la Bekaa. Suite à de fortes pressions turques, cette coopération prend fin en 1998. Le leader kurde Ocalan est expulsé du pays puis arrêté à Nairobi par des commandos turcs.

Depuis le cessez-le-feu intervenu en 1999 les tensions sont retombées. L'état d'urgence a été aboli, les barrages militaires sont moins nombreux et la population kurde a retrouvé sa liberté de mouvement. Pour obtenir le feu vert du conseil de l'UE à l'adhésion, le gouvernement turc a fait quelques pas vers l'amélioration de la situation de la population kurde et la reconnaissance de ses droits culturels, en autorisant les émissions de télévision et l'enseignement en langue kurde aux écoles. Pourtant de nombreux problèmes subsistent. Il reste à améliorer la situation économique de la région, invitant ainsi les deux millions de Kurdes déplacés à rentrer chez eux. Ceci permettrait de diminuer la tension qui existe actuellement dans les grandes villes au Sud et à l'Ouest de la Turquie entre les Kurdes, les Turcs et les autres groupes ethniques.

1.4 L'aspect géographique et diplomatique

Aucun pays n'échappe aux particularités de sa position géographique, mais pour ce qui est de la Turquie, cette dernière est particulièrement délicate. De toutes parts, la Turquie est entourée de régions instables qui connaissent leurs propres problèmes et conflits. Il est donc facile de comprendre que le maintien d'une stabilité forte face à tous les points cardinaux représente le plus grand défi pour la diplomatie turque.

L'histoire contemporaine turque montre néanmoins que ses diplomates ont fait un bon travail. Malgré les risques non négligeables d'être entraînée dans les guerres externes, la Turquie a généralement réussi à échapper aux conflits importants qui se sont déroulés autour de son territoire. Cependant, cette diplomatie a considérablement évolué au cours des dernières années. Pendant la Guerre Froide la Turquie a toujours mené une politique prudente et un peu retirée vis-à-vis de ses voisins arabes et israéliens⁴. A l'exception de la Syrie, elle a tenté de garder des liens amicaux avec tous les pays arabes qui l'entourent.

Rappelons aussi que la Turquie a été le premier pays à majorité musulmane à reconnaître Israël en 1949. L'OTAN, dont la Turquie devenait membre en 1951 après la participation au conflit en Corée, a

¹ H. B. ELMAS, «L'Union Européenne et la Turquie », in Projections de forces et paix en panne, (1998), p. 22.

² Mission humanitaire, exécutée par 12 nations, au nord d'Irak et au sud de la Turquie au profit de la population kurde (avril-juillet 1991)

³ Mission aérienne, exécutée par les EU, la Grande Bretagne et la Turquie, pour enforcer la zone «no-fly» au nord du 36ème parallèle en Irak

⁴ E. KHEIR, «La Turquie et le moyen-orient », en Protection de forces et paix en panne, (1998), p. 49

principalement déterminé les paramètres de ses relations avec l'Union Soviétique. Après l'effondrement de cette dernière, la Turquie se retrouvait dans une situation géopolitique fondamentalement perturbée. N'étant plus la pierre angulaire du dispositif de l'OTAN en Europe du Sud-Est, Ankara craignait de perdre tout intérêt aux yeux de l'OTAN et des Européens. Pourtant, une nouvelle culture diplomatique plus sûre d'elle se profila peu à peu. La Turquie réclamait un rôle plus actif dans sa zone d'intérêt. Un exemple parlant est certainement le rôle crucial joué lors de la deuxième Guerre du Golfe. Il est probable que la perspective de certains avantages financiers (appui économique, armement, aide des Etats du Golfe) a également été un facteur décisif quant à son engagement dans cette guerre; sans oublier l'amélioration de son prestige vis-à-vis de l'UE, organisation à laquelle le pays désirait adhérer. Mais cette politique d'ouverture valait aussi pour les nouvelles républiques du Caucase et de l'Asie centrale¹. La plupart de ses populations sont islamiques et parlent un langage se rapprochant du turc. La Turquie ambitionnait de se hisser comme modèle de développement et comme alternative au modèle fondamentaliste iranien.

La Turquie revendique le statut de puissance moyenne à vocation régionale, gardant au maximum son indépendance et ceci se reflète également dans le développement de ses relations internationales dans la région. Une analyse plus approfondie des résultats de la diplomatie turque qui sera entreprise dans le paragraphe suivant, confirmera cette image.

1.5 Les relations internationales dans la région

1.5.1 Les problèmes liés à l'eau

L'importante position géostratégique turque dans l'approvisionnement en eau est une explication supplémentaire aux rapports tendus avec ses voisins. La Turquie contrôle le débit de plus de 98% des eaux de l'Euphrate et de 45% de celles du Tigre, dont dépendent surtout la Syrie et l'Irak (voir carte en Annexe 5). Cette donnée naturelle sert d'argument au gouvernement d'Ankara pour proclamer son droit de « propriété exclusive » sur les deux fleuves².

Au début des années 1980 le gouvernement turc a engagé un vaste programme d'aménagement hydraulique en Anatolie du Sud-Est. Désigné sous le nom de « Great Anatolian Project (GAP)» ce programme prévoit la réalisation de 13 barrages majeurs et 21 barrages de rétention et de stockage d'eau, la construction de 19 centrales hydroélectriques et d'un réseau de 7000 Kms de canaux d'irrigation. D'après les autorités turques le GAP est une nécessité économique pour la Turquie. Le pays n'a pas de pétrole, il lui faut donc exploiter ses ressources naturelles, les fleuves, pour produire de l'électricité. Ce programme vise aussi à transformer les six provinces d'Anatolie du Sud-est, jusqu'ici peu favorisées, en une région fertile et industrialisée.

Mais les barrages construits sont aussi une arme dans les mains d'Ankara. Que le gouvernement turc décide de « bloquer » ou d'en réduire le débit des cours du Tigre et de l'Euphrate, et c'est toute la campagne syrienne et

¹ Les nouvelles républiques d'Asie centrale: Kazakhstan, Kirghizistan, Ouzbékistan, Tadjikistan, Turkménistan B. BUZAN et T. DIEZ. p. 51.

² Déclarations du Ministre d'Affaires Etrangères turc en 1998 « Nous ne partageons pas le pétrole des pays arabes, qu'ils ne cherchent pas à partager notre eau »

irakienne jusqu'à la Mésopotamie qui risque la désertification. Qu'au contraire Ankara décide de libérer les eaux des lacs de retenue constitués en amont des ouvrages, et c'est l'inondation garantie pour les deux pays arabes. Le gouvernement turc n'a jamais caché que son programme GAP avait aussi pour objectifs de couper la population kurde modérée des extrémistes et de l'éloigner de la frontière syro irakienne en lui offrant de meilleures conditions dans les villes. D'après certains analystes le GAP peut bien traduire la volonté d'Ankara d'utiliser les fleuves pour redessiner la carte politique de la région et mettre au pas tous ses adversaires, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur.

1.5.2 La relation tendue avec la Syrie

Les mauvaises relations entre la Turquie et la Syrie proviennent d'un différend territorial entre les deux pays sur la région d'Iskenderun (l'ancienne Alexandrette) depuis son occupation en 1939 par la Turquie, des problèmes d'eau mentionnés ci dessus et, principalement, de l'appui donné par celle-ci aux terroriste kurdes du PKK.

En septembre 1998, Ankara a mobilisé une partie de ses forces militaires aux frontières syro-turques et a menacé de mener une action militaire afin de forcer la Syrie à arrêter ce soutien. La Syrie, plus faible que la Turquie, baissa le ton et un conflit direct fut évité grâce à la médiation de l'Iran et de l'Egypte. Les pourparlers aboutirent au document d'Adana, qui obligeait la Syrie à prendre ses distances avec le PKK, et qui représentait ainsi un grand succès pour la diplomatie turque. Les Syriens ont par contre toujours refusé de livrer le terroriste kurde Ocalan à Ankara, ce qui n'a pas empêché la Turquie de l'arrêter par la suite au Kenya en 1998.

Avec le nouveau gouvernement turc du premier ministre Erdogan les relations entre les deux pays se sont beaucoup améliorées et en janvier 2004 le président syrien, Bachard el Assad, a été reçu en Ankara par les autorités turques.

1.5.3 La relation ambiguë avec l'Irak

En plus du problème de l'approvisionnement en eau déjà évoqué, les relations entre la Turquie et l'Irak sont perturbées par la revendication turque sur la région de Mossoul et Kirkouk, qui est très riche en pétrole.

Lors de la première guerre du Golfe, les intérêts turcs et irakiens étaient opposés. C'est à nouveau la question kurde qui incita Ankara à intervenir dans les affaires internes irakiennes. La vague des réfugiés vers la Turquie, provoquée par l'échec de la révolte des kurdes et la répression de Saddam en mars-avril 1991 firent réagir Ankara. Ainsi les opérations qui visaient à protéger les Kurdes au nord du 36^{ème} parallèle¹, furent menées à partir de la base aérienne turque d'Incirlik. Cette protection des forces de la coalition internationale a permis à la population de cette zone au nord de l'Irak de se développer en une entité politique encourageant le sentiment nationaliste kurde. Cette évolution déplaisait à la fois à Ankara et à Bagdad et dans cette lutte, les deux capitales devinrent partenaires. La sauvegarde de l'intégrité du territoire irakien étant devenue essentielle pour les Turcs, ils défendirent, en coulisses, la suppression de l'embargo contre l'Irak.

¹ Operation « Northern Watch »

La dernière guerre d'Irak a remis en cause l'association traditionnelle en matière de sécurité entre la Turquie et les Etats-Unis, et a produit des conséquences au goût amer. Le refus du Parlement turc d'accorder le droit d'utiliser le territoire turc comme base à 62000 soldats américaines engagés dans le conflit irakienne semble avoir causé la colère et méfiance de l'administration Bush, qui ne sait plus si elle pourra compter sur la Turquie en cas d'actions contre des pays, tels que l'Iran et la Syrie. Il faut aussi souligner les problèmes entre forces américaines et turques dans la région nord d'Irak et la négative kurde à la participation de 10000 soldats turcs dans la coalition internationale.

1.5.4 L'alliance avec Israël contre la Syrie

Les relations entre Israël et la Turquie n'ont pas toujours été excellentes. Après la reconnaissance d'Israël en 1949¹, les relations diplomatiques entre les capitales étaient quasiment réduites à zéro. C'est seulement après la première Guerre du Golfe que les deux pays se sont rapprochés d'une façon spectaculaire.

Mais pourquoi la Turquie, pays islamique, cherchait-elle ce rapprochement inattendu avec Israël? A part la nouvelle politique internationale plus ouverte et l'adhésion à l'Occident, il existait d'autres intérêts plus contraignants pour la Turquie. Ainsi le rapprochement syro-israélien dans la première partie des années 90 fut un véritable cauchemar pour les dirigeants d'Ankara². Israël, ainsi que la Turquie, ont des différends de frontière avec la Syrie, respectivement sur le Golan et Alexandrette. Un éventuel accord syro-israélien impliquerait le redéploiement des troupes syriennes vers le nord, menaçant ainsi la frontière turque. Cette menace s'est encore renforcée suite à un accord entre la Syrie et la Grèce qui permettait aux Grecs d'utiliser les bases aériennes et navales syriennes en cas de reprise du conflit chypriote. Heureusement pour Ankara, la détérioration des relations syro-israéliennes en 1995 donna le feu vert aux Turcs et aux Israéliens pour unifier leurs forces contre la Syrie qui continuait à accueillir des groupements terroristes actifs dans leurs pays (Hezbollah et PKK).

Le langage agressif et injurieux de la diplomatie syrienne lors de plusieurs forums arabo-islamiques a sans doute renforcé ce processus de rapprochement israélo-turc. Même si la coopération entre Israël et la Turquie était essentiellement économique, le plus important catalyseur du rapprochement était d'ordre militaire. La Turquie a été touchée plusieurs fois par l'embargo d'armement suite à une condamnation des violations des droits de l'homme. Elle cherchait donc un partenaire pour contourner ces limitations. L'industrie d'armement israélienne, unanimement renommée de par le monde, pouvait contribuer au plan ambitieux de modernisation de l'armée turque. La prolifération des armes de destruction massive dans la région obligeait la Turquie à s'allier avec un partenaire qui pouvait fournir des moyens militaires de technologie de pointe.

Actuellement les relations de la Turquie avec la Syrie et Israël ont beaucoup changé. En ce qui concerne Israël les deux pays se sont beaucoup éloignés. En juin 2003 le premier ministre turc Erdogan a accusé son collègue israélien Ariel Sharon de « Terrorisme d'état » et a annulé des importants plans de coopération militaire, avec

¹ La Turquie a été le premier pays musulman qui a reconnu l'état juif d'Israël

² R. Israeli, «The turkish-israeli odd couple », (2001), p. 75.

de centaines de millions de dollars en jeu¹. Un peu plus tard, en janvier 2004, le président syrien, Bachard el Assad, était reçu à Ankara. Il semble que la Turquie pourrait être en train de reconsidérer l'intérêt géopolitique de ses relations avec Israël et la Syrie.

1.5.5 La relation tendue avec l'Iran

La base des relations avec l'Iran est le reflet d'hostilités traditionnelles entre les empires ottoman et perse. Depuis la chute de l'Union Soviétique une confrontation politique et économique s'est développée entre Ankara et Téhéran concernant les républiques islamiques d'Asie centrale². Aussi bien la Turquie que l'Iran veulent obtenir la plus grande influence dans le développement de ces nouveaux Etats.

Cette confrontation s'est déroulée également en coulisses. Les services secrets, tout comme le Hezbollah iranien, ont essayé de miner l'état turc par des actions clandestines. Pendant le période de conflit avec le PKK, l'Iran, comme la Syrie, a soutenu les terroristes kurdes, ce qui a provoqué des raids de l'armée turque contre ce groupement terroriste sur le territoire iranien.

Le projet nucléaire et celui de missiles balistiques engagés par Téhéran sont des facteurs déstabilisants supplémentaires. Cette menace militaire préoccupe fortement Ankara et a été une des plus importantes raisons pour renforcer sa coopération militaire avec Israël³.

1.5.6 L'Asie centrale et le Caucase

Comme mentionné auparavant, depuis la chute de l'Union Soviétique, un vide politique s'est installé dans cette région (voir carte en Annexe 6) et une lutte acharnée a eu lieu entre plusieurs acteurs afin d'obtenir l'influence prédominante. Le plus important rival de la Turquie reste l'Iran. La Turquie, grâce à sa politique d'occidentalisation, semble trouver un auditoire dans les élites urbaines des nouveaux pays. L'Iran par contre, recherche surtout un large soutien de la population campagnarde où la conviction islamique renaît de ses cendres suite à la suppression du système communiste. Ankara a voulu à tout prix éviter que ces pays ne glissent à terme vers le système de fondamentalisme islamique iranien.

Dans cette lutte, les Turcs ont joué de l'avantage de leurs affinités ethniques et linguistiques avec les peuples d'Asie centrale et du Caucase. Ankara s'en sert au maximum pour obtenir une tête de pont politique, économique et même culturelle dans ces pays. En plus de l'assistance économique, des investissements et des programmes de développement, des milliers d'étudiants ont bénéficié d'une bourse d'étude turque. Des centres culturels turcs foisonnent et le satellite de télévision turc «Avrasya », originellement conçu pour les Turcs en Europe, émet également sur les pays du Caucase et de l'Asie centrale.

Pourtant la Turquie et l'Iran ne sont pas les seuls acteurs dans cette région, d'une valeur extrêmement

¹ The Guardian. 4 juin 2004

² V. SANGUINETTI, «Turkey and the European Union: fundamentalism or Algerian syndrome?» in Studia Diplomatica, (1997), p. 42.

³ O. LESSER, NATO looks South, Washington, 2000, p. 31.

importante pour l'approvisionnement en énergie. Le Pakistan, l'Inde et la Chine tentent également y jouer un rôle. Mais c'est surtout l'influence russe qui préoccupe Ankara. Bien que les deux pays n'aient pas de frontière commune et qu'ils entretiennent des relations commerciales florissantes, les relations politiques entre Moscou et Ankara sont assez tendues. Les deux gouvernements ambitionnent de remplir le vide politique dans les nouvelles républiques pour y contrôler les oléoducs et les gazoducs en projet. En outre, la Turquie craint de devoir faire face toute seule à l'influence militaire russe ressuscitée, puisque l'OTAN semble surtout se préoccuper de son élargissement en Europe orientale et centrale.

Avec les autres pays voisins côtoyant la frontière turque au nord les relations sont diverses. L'entente avec la Géorgie et surtout avec l'Azerbaïdjan est très bonne, ce qui se traduit par une coopération économique et culturelle importante. Les relations avec l'Arménie restent par contre tendues. Les frontières sont fermées et il n'y a guère de dialogue diplomatique. La vieille rancune entre les deux pays sur la question arménienne¹ s'est ranimée après la guerre du Nagorno-Karabagh entre l'Azerbaïdjan et l'Arménie.

1.5.7 Les Balkans et l'Europe orientale

La Turquie a été concernée directement dans le conflit des Balkans, parce qu'une partie de sa population est d'origine bosniaque. La Bosnie-Herzégovine faisait partie du grand empire ottoman et beaucoup de Turcs s'identifiaient aux musulmans des Balkans. C'est ainsi que, dès le début, la Turquie a coopéré aux efforts pour réinstaller la paix dans les Balkans². Le soutien économique à la Bosnie a été considérable et l'armée turque a été également présente dans le conflit du Kosovo, où des F-16 ont participé à la campagne aérienne et où un bataillon a participé à la mission pour la paix.

Outre ce sentiment de solidarité avec les populations musulmanes des Balkans, le facteur économique incite la Turquie à jouer un rôle majeur en Europe orientale. La Turquie a été l'architecte de la «Black Sea Economic Cooperation Zone» fondée en 1992 et dont une large composante provient des Balkans.

1.5.8 La Grèce et le conflit chypriote

La rivalité entre la Turquie et la Grèce trouve ses racines dans la volonté d'hégémonie ottomane sur la Grèce. Après la Deuxième Guerre mondiale, les désaccords se sont portés sur des aspects relatifs à la Mer Egée (voir carte en Annexe 7) qui, du point de vue grec, fait partie de «l'ensemble national» liant le continent et les innombrables îles. Pour les Turcs par contre, cette mer et ses corridors aériens constituent un accès d'extrême importance³. De plus, les deux pays se sont reprochés mutuellement la violation des droits de l'homme, respectivement contre la communauté grecque à Istanbul et contre les Turcs qui habitent la Thrace occidentale.

L'origine du problème chypriote est liée à l'indépendance de l'île vis-à-vis du Royaume Uni, proclamée en

¹ Pendant la Première Guerre mondiale, les Arméniens rejoignent les armées russes pour libérer l'Arménie occidentale de l'hégémonie ottomane. En 1915, un gouvernement arménien provisoire est instauré, entraînant une réaction sanglante des dirigeants jeunes-turcs contre la population arménienne.

² H. S. ATESOGLU, «Turkish national security strategy and military modernization» in *Strategie Review*, (2001), p. 27.

³ Des disputes sur la militarisation de quelques îles de la mer Egée par la Grèce, sur le contrôle du fond de la mer après la découverte de pétrole, sur l'extension grecque des eaux territoriales et de l'espace aérien national.

1960 après une lutte sanglante. Cette autonomie n'a toutefois pas empêché les Chypriotes grecs et turcs de mener un combat interne et violent qui a eu pour résultat le déploiement, en 1964, de la force de préservation de paix UNFICYP¹ qui avait comme mission d'éviter une flambée des hostilités entre les deux communautés. Le coup d'état manqué de 1974, orchestré par le régime militaire d'Athènes, entraîna une invasion de l'armée turque occupant en permanence 38% du territoire. La séparation des populations et la partition de l'île en sont la conséquence (voir cartes en Annexe 8).

La proclamation de la République turque de Chypre Nord en 1983, uniquement reconnue par la Turquie, n'initia en aucune manière une période prospère. La partie nord de l'île qui a connu une colonisation d'immigrants turcs, demeure isolée et ne peut survivre que grâce aux subsides et prêts turcs. Les accrochages entre les communautés ont sans cesse continué, impliquant l'engagement de la Grèce et de la Turquie et même la mort de plus de 160 soldats de UNFICYP au cours de leur mission. Une nouvelle intervention militaire turque de grande envergure fut même envisagée en 1997, à cause de la décision du gouvernement chypriote d'acheter des missiles sol-air russes. Le Président chypriote n'a renoncé à cette intention qu'après une grande pression diplomatique des EU qui l'a persuadé d'approuver la proposition grecque d'installer les missiles en Crète.

Plusieurs efforts de médiation entrepris par l'ONU, Etats-Unis, l'OTAN et l'UE pour trouver une solution se sont multipliés depuis 1974. Les autorités turques et grecques ont toujours exprimé leur soutien aux efforts du secrétaire général de l'ONU mais, malheureusement, ces efforts sont restés sans résultat satisfaisant à cause de la divergence des points de vue et aussi par le manque de volonté des protagonistes de trouver un compromis.

Finalement l'engagement commun des deux alliés lors de la campagne aérienne de Kosovo et les tremblements de terre touchant les deux populations en août et septembre 1999 ont permis un prudent rapprochement entre les deux nations. Ce processus de rapprochement a été suivi par l'appui grec à l'acceptation de la Turquie comme pays candidat à l'UE lors du sommet d'Helsinki et, en 2000, par la visite de Papandréou en Turquie et par la participation des militaires turcs à l'exercice OTAN qui se déroulait en Grèce. Les deux gouvernements semblent apparemment déterminés à améliorer leurs relations.

En plus, depuis la récente adhésion de la République de Chypre à l'UE cette République, soutenue par la Grèce et une majorité des états membres de l'UE, a plaidé pour une normalisation des relations avec Ankara². Et spécialement après la décision des vingt-cinq, le 17 décembre 2004, à faveur de l'ouverture de la négociation pour l'adhésion de la Turquie à l'UE le climat et la perspective de trouver une solution au problème chypriote a beaucoup amélioré. Il est difficile, en effet, d'imaginer que la Turquie puisse rejoindre l'Union en étant toujours en conflit ouvert avec l'un de ces Etats membres. D'ici au début des négociations en octobre 2005, la

¹ United Nations Force in Cyprus

² Déclarations des Ministres d'Affaires étrangères turque et chypriote en décembre 2004 à Bruxelles à propos de la normalisation de relations entre les deux pays avant le sommet européen de mars 2005

Turquie doit reconnaître la République de Chypre, au moins de facto, en établissant des liens commerciaux.

En tout cas il ne faut pas oublier qu'outre le sentiment de solidarité avec les Chypriotes turcs, Chypre est d'une importance stratégique pour la Turquie. Elle n'est qu'à 80 kilomètres de la côte et est considérée comme essentielle pour la protection du continent turc, et plus spécifiquement pour les oléoducs et gazoducs en construction (voir cartes en Annexe 9) qui déboucheront dans les ports d'Anatolie et, en plus, sur l'île se trouvent deux bases militaires anglaises de grande importance pour le Royaume Uni et pour les EU comme tête de pont vers le Moyen Orient.

2 LA TURQUIE ET L'UNION EUROPEENNE

Avant de nous livrer à une appréciation de la situation du processus d'intégration turque dans l'UE, il nous semble opportun de nous focaliser sur ce que représente cette union et son mode de fonctionnement. Avant de confronter, dans un prochain chapitre, ces critères d'adhésion et les réalisations de la Turquie en vue de son adhésion, un aperçu historique des relations entre l'UE et la Turquie nous révélera les nombreuses déceptions turques et les rapports parfois assez tendus entre Ankara et les capitales des vingt cinq.

2.1 L'Union européenne en bref

2.1.1 Un survol historique

Les racines de l'UE¹ datent de 1951 et font suite à la coopération économique de six pays (Belgique, Allemagne, France, Italie, Luxembourg et Pays-Bas) dans la CECA, qui visait à mener une politique commune sur les deux secteurs industriels-clés de l'époque. Le pas suivant dans l'intégration fut la création en 1957 de la CEE et de la CEEA suite au traité de Rome. Il aura fallu le choc exogène que constitua l'effondrement du bloc de l'Est pour que les Etats membres procèdent à l'approfondissement de la communauté en travaillant sur une union économique et monétaire d'une part et une union politique d'autre part. Ainsi le Traité de Maastricht fut signé en 1992 et l'UE naquit le 1^{er} novembre 1993. Un processus de coopération et d'intégration de six pays fondateurs et quatre vagues d'adhésion successives ont abouti, après plus de cinquante ans, à une UE qui compte maintenant vingt-cinq Etats membres² (voir cartes en Annexe 10).

2.1.2 Les institutions et le fonctionnement

L'UE contemporaine va bien au-delà des objectifs postulés par les membres originaux de la CECA. En fait, c'est une organisation unique en son genre. Les Etats qui la composent ont mis en place des institutions communes auxquelles ils délèguent une partie de leur souveraineté, afin que les décisions sur des questions spécifiques d'intérêt commun puissent se prendre démocratiquement au niveau européen. Cette mise en commun de souveraineté est aussi appelée "intégration européenne".

L'Union européenne est dotée de cinq institutions, qui jouent chacune un rôle spécifique :

¹ <http://europa.eu.int/index-fr.htm>

² Les vagues d'adhésion: Danemark, Irlande et Royaume-Uni (1973), Grèce (1981), Espagne et Portugal (1986), Autriche, Finlande et Suède (1995), Chypre, République Tchèque, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, Slovaquie, Slovénie (2004)

- Le Parlement européen (directement élu par les citoyens des Etats membres)
- Le Conseil de l'Union européenne (le représentant des gouvernements des Etats membres)
- La Commission européenne (le moteur de l'Union et son organe exécutif)
- La Cour de justice (la garantie du respect de la législation)
- La Cour des comptes (l'organe de contrôle de l'utilisation correcte et légale du budget de l'Union).

À côté de ces cinq institutions, on trouve cinq autres organes importants :

- Le Comité économique et social (il exprime les opinions de la société civile organisée dans les domaines économique et social)
- Le Comité des Régions (il exprime les opinions des collectivités locales et régionales)
- La Banque centrale européenne (elle est responsable de la politique monétaire et de la gestion de l'euro)
- Le médiateur européen (il traite les plaintes des citoyens européens pour mauvaise administration de la part des institutions ou organes de l'Union)
- La banque européenne d'investissement (elle contribue à la réalisation des objectifs de l'Union en finançant des projets d'investissement)

Enfin, plusieurs agences et autres organismes complètent le système.

2.1.3 La Politique étrangère et de sécurité commune (PESC) et la Politique européenne de sécurité et défense (PESD)

La PESC est instituée et régie par le titre V du traité sur l'Union européenne. Elle a remplacé la coopération politique européenne (CPE) et prévoit la définition à terme d'une politique commune de la défense, qui pourrait conduire, le moment venu, à une défense commune.

Les objectifs de ce deuxième pilier de l'Union sont définis à l'article 11 du traité UE et sont poursuivis par le biais d'instruments juridiques propres (action commune, position commune), adoptés à l'unanimité au sein du Conseil. Suite à l'entrée en vigueur du traité d'Amsterdam, l'Union européenne peut avoir recours à un nouvel instrument: la stratégie commune. Cet instrument est mentionné à l'article 12 du traité de l'UE. Le traité d'Amsterdam a également instauré la possibilité du recours au vote à la majorité qualifiée dans certaines conditions. Ainsi, depuis la signature du traité d'Amsterdam, la PESC évolue pratiquement lors de chaque Conseil européen.

Le traité de Nice a introduit la possibilité, sous certaines conditions, d'instaurer des coopérations renforcées dans le domaine de la PESC pour la mise en oeuvre d'une action commune ou d'une position commune. Ces coopérations renforcées ne peuvent pas porter sur des questions ayant des implications militaires ou relatives au domaine de la défense.

La politique étrangère et de sécurité commune (PESC) de l'Union européenne inclut la définition à terme d'une politique de défense commune qui pourrait conduire, le moment venu, à une défense commune. Née en 1999 lors du Conseil européen de Cologne, la PESD a pour objectif de permettre à l'Union de développer ses capacités civiles et militaires de gestion des crises et de prévention des conflits à l'échelle internationale contribuant ainsi au maintien de la paix et de la sécurité internationales, conformément à la Charte des Nations unies. La PESD, qui n'implique pas la création d'une armée européenne, évolue de façon compatible et coordonnée avec l'OTAN.

Suite à l'entrée en vigueur du traité d'Amsterdam, de nouvelles missions ont été incluses dans le traité sur l'Union européenne (Titre V). Cette innovation importante concerne les missions humanitaires et d'évacuation, les missions de maintien de la paix ainsi que les missions de forces de combat pour la gestion des crises, y compris les missions de rétablissement de la paix (missions dites de Petersberg). À ces missions de gestion des crises civiles et militaires, s'ajoute la composante prévention des conflits de la PESD. Le Comité politique et de sécurité (COPS), le Comité militaire de l'UE (CMUE) et l'état major militaire de l'UE (EMUE) constituent les structures politiques et militaires permanentes consacrant une politique de défense autonome et opérationnelle de l'Union. Par ailleurs, le Conseil européen d'Helsinki a instauré « l'objectif global », c'est-à-dire le pouvoir de l'Union de déployer, dans un délai de 60 jours et pendant au moins un an, jusqu'à 60.000 hommes, pour mener et conduire des opérations militaires en réponse à des crises internationales. Cette intention ne fait pas concurrence aux missions du Conseil de sécurité des NU auquel il appartient en premier de veiller au maintien de la paix et de la sécurité internationale.

Ce nouveau défi européen ambitieux ne nie pas l'existence de l'OTAN. L'UE ne veut pas se substituer à l'Alliance. L'engagement de cette capacité militaire européenne serait seulement envisagé si l'Alliance n'est pas engagée. Pour éviter le double emploi des moyens et des forces, la possibilité est prévue de mener des opérations militaires européennes avec l'appui des moyens OTAN (Accords dites de Berlin plus). Ceci concerne l'accès aux capacités de planification de l'OTAN ainsi que l'utilisation de ses «assets» (AWACS, pipe-line, ...).

2.2 L'élargissement et les critères de Copenhague

2.2.1 Le contexte général

Le processus de l'unification européenne qui a débuté après la Deuxième Guerre mondiale a eu comme résultat que la CEE, puis l'UE, ont passé la majeure partie de leur existence dans une situation d'élargissement. Le bouleversement de la scène européenne et de l'ordre géopolitique établi après l'écroulement de l'Union Soviétique et la chute du Mur ont sans doute donné une impulsion importante à ce processus d'intégration européenne.

Deux buts stratégiques sont reconnus dans ce processus d'élargissement: la promotion de la stabilité politique et le renforcement de l'Europe comme pouvoir économique. La perspective d'une intégration européenne profonde et l'adoption des valeurs européennes communes ont fait disparaître beaucoup de conflits potentiels

sérieux (conflits de frontières, questions de minorités, ...) et, en plus, il existe des moyens institutionnalisés et démocratiques pour les gérer et les résoudre (le Parlement, la Cour de justice, ...).

Le processus d'élargissement augmenta également le poids économique de l'Union. En général la plupart des pays candidats ne sont pas au même niveau économique que celui des pays membres de l'UE, et leur adhésion va leur permettre d'augmenter considérablement leur niveau de vie. L'addition de millions de nouveaux citoyens sur le marché interne a toujours un impact positif important sur le trafic commercial et l'activité économique, et le marché uni avec un jeu de règles de commerce, de tarifs et de procédures n'est pas uniquement un avantage pour les pays membres, mais aussi pour les pays tiers désirant commercer avec l'UE. L'élargissement renforce donc considérablement la position économique et politique de l'UE et permis aussi d'approfondir la coopération en s'attaquant aux problèmes du milieu, de la criminalité, de la pression et de l'immigration.

2.2.2 Les phases de l'adhésion et les critères

L'accord d'association bilatéral entre le pays candidat et l'UE est une démarche importante vers l'adhésion¹. Il constitue un cadre juridique qui règle la coopération économique, politique, sociale et culturelle entre le candidat et l'UE.

La réalisation d'une zone de libre échange en est l'objectif, créant ainsi le cadre d'une intégration progressive. Des conseils d'association au niveau ministériel, des comités d'association, ainsi que des comités parlementaires conjoints, sont organisés pour mettre en œuvre l'accord.

En 1993, lors du Conseil européen de Copenhague, les Etats membres ont déclaré qu'un pays membre associé pouvait adhérer lorsqu'il serait en mesure de remplir les obligations qui en découlent et ceci en satisfaisant aux conditions économiques et politiques requises. Ces critères d'adhésion, souvent cités comme les «critères de Copenhague»² requièrent du pays candidat:

- des institutions stables garantissant la démocratie, la primauté du droit, les droits de l'homme, le respect des minorités et leur protection (le critère politique)
- une économie de marché viable et la capacité de faire face à la pression concurrentielle et aux forces du marché à l'intérieur de l'Union (le critère économique)
- la capacité d'assumer les obligations de l'adhésion, notamment de souscrire aux objectifs de l'union politique, économique et monétaire tels qu'ils sont exprimés dans les traités, le droit dérivé et les politiques de l'Union (le critère de l'acquis communautaire)

L'adoption et la mise en œuvre de la totalité de la législation communautaire représentent les principaux défis que doivent affronter les pays candidats³. Ils nécessitent le renforcement des administrations et des systèmes

¹ <http://www.europa.eu.int>

² <http://www.europa.eu.int/comm/enlargement>

³ <http://europa.eu.int/scadplus/leg/fr/cig>

judiciaires ainsi qu'une adaptation poussée des infrastructures des pays candidats afin de se conformer aux normes communautaires. Pour faciliter tous ces ajustements considérables, une stratégie de pré-adhésion sur mesure est élaborée pour chaque pays candidat. Ceci vise à rassembler dans un seul cadre les différentes formes d'appui dont peut bénéficier le candidat et de le familiariser avec les politiques et les procédures de l'UE.

Un forum de communication et de négociation est possible grâce aux Conférences européennes auxquelles participent les membres de l'Union et les pays candidats associés¹. Ces conférences annuelles offrent un cadre multilatéral pour la coopération économique et régionale ainsi que pour la concertation politique.

C'est à partir du moment où le pays candidat répond aux critères de Copenhague que les négociations pour l'adhésion peuvent débuter. Dans un premier temps, il s'agit d'évaluer la compatibilité de sa législation avec les règles communautaires (processus de «screening»). Dans une deuxième phase, cette évaluation constituera la base des négociations bilatérales entre l'Union et le pays candidat. Il est possible pour les candidats de demander des périodes transitoires entre leur adhésion et le moment où ils seront capables d'appliquer pleinement la législation communautaire. Toutefois, ces éventuelles périodes de transition devront être aussi courtes que possible et limitées à certains secteurs spécifiques². Le traité d'adhésion, fixant la date d'adhésion, doit être ratifié par le Parlement européen et par ceux de tous les pays membres ainsi que par celui du pays candidat.

Actuellement il y a quatre pays candidats. D'un côté la Bulgarie et la Roumanie qui ont mené à bien les négociations d'adhésion et rejoindront l'UE en 2007. De l'autre côté, lors du sommet de décembre 2004 les chefs d'Etats et de gouvernement ont donné leur feu vert à deux autres candidats, la Turquie et la Croatie, et devraient entamer des négociations d'adhésion en 2005.

2.3 L'histoire des relations entre l'UE et la Turquie

Le point de départ des relations euro turques remonte à la création de la République par Atatürk en 1923. Ce fondateur de la Turquie post-ottomane a créé un Etat sécularisé basé sur la démocratie parlementaire pluraliste, système qui n'existait pas dans les pays voisins. Le choix a donc, dès le début, été celui de l'Europe³.

Le Conseil de l'Europe, gardien des valeurs et des principes européens, admit la Turquie comme membre à part entière en 1949. Il estima que la Turquie remplissait les deux conditions d'admission: être un pays européen et respecter les droits de l'homme, la démocratie pluraliste et l'état de droit.

La question de la légitimité européenne de la Turquie ne fut jamais soulevée dans une période de guerre froide où la nécessité stratégique d'arrimer la Turquie à l'Ouest prévalait sur tout autre argument. En 1951, la Turquie rejoignit l'OTAN et devint l'une des pierres angulaires du système de défense euro atlantique. La

¹ <http://europa.eu.int/scadplus/>

² <http://europa.eu.int/scadplus/leg/fr/>

³ N. AKYOL, «Turquie-Europe: destins croisés », in Rencontres stratégiques, (2001), p. 68.

Turquie accéda aussi à l'Organisation Européenne de Coopération Economique (l'OECE qui devint l'OCDE), à la Conférence sur la Sécurité et la Coopération en Europe (la CSCE, qui devint OSCE) et à la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement (la BERD). La Turquie est aujourd'hui membre à part entière des principales institutions à l'échelle de l'Europe, exception faite de l'Union Européenne.

En 1959, la Turquie se porta candidate au statut de membre associé de la Communauté Economique Européenne (CEE). A un retard dû au coup d'Etat militaire de 1960, l'accord d'association d'Ankara ne fut finalement signé qu'en 1963. L'article 28 contient une perspective d'adhésion ultérieure formulée avec prudence: "Lorsque le fonctionnement de l'accord aura permis d'envisager l'acceptation intégrale de la part de la Turquie des obligations découlant de traité instituant la Communauté, les Parties contractantes examineront la possibilité d'une adhésion de la Turquie à la Communauté." L'avancée principale de l'accord fut la mise en place graduelle d'une union douanière qui serait finalisée sur une période de vingt deux ans. Un Conseil d'Association fut chargé d'analyser à intervalles réguliers les progrès réalisés dans la mise en oeuvre de l'accord d'Ankara. Après plusieurs ajournements, l'Union douanière n'entra finalement en vigueur qu'en 1996, après la levée du blocage grec. Elle entraînait la suppression d'une gamme très large de droits de douane, sans parvenir, cependant à la libre circulation des personnes, des services et des capitaux envisagée à l'origine.

Le 14 avril 1987 la Turquie se porta candidate à l'adhésion à la Communauté Européenne (CE). La Commission Européenne ne rendit son avis qu'en décembre 1989, avis approuvé par le Conseil Européen deux mois plus tard, et qui refusait d'entamer les négociations d'adhésion pour plusieurs raisons. Il fut mis en avant que la Communauté elle-même subissait d'importants changements consécutifs à l'adoption de l'Acte Unique, et qu'il serait dès lors inapproprié d'entamer de nouvelles négociations d'adhésion à ce stade. En outre, la situation économique et politique de la Turquie, et notamment "les conséquences négatives du conflit entre la Turquie et l'un des Etats Membres de la Communauté, ainsi que la situation à Chypre" conduisit la Commission à conclure qu'il ne serait pas utile d'entamer immédiatement des négociations avec la Turquie. Au lieu de cela, la Commission recommanda une série de mesures d'aide à la Turquie, "sans mettre en doute son éligibilité à l'entrée dans la Communauté": Il est intéressant de noter qu'une candidature à l'entrée dans la CE, déposée elle aussi en 1987, par le Maroc, fut rejetée de façon définitive car provenant d'un pays non européen.

Au cours de la décennie qui suivit, l'éligibilité de la Turquie fut reconfirmée à de nombreuses occasions par le Conseil Européen, le Conseil des Affaires Générales et le Conseil d'Association. Aux termes de l'accord d'Ankara de 1963, le "Conseil d'Association" réunit des représentants de la Turquie, des Etats membres de la Communauté, du Conseil des Ministres et de la Commission. Dans le même temps, il fut souligné de façon répétée que les problèmes économiques et politiques de la Turquie, et notamment la question des droits de l'homme, constituaient des obstacles à l'ouverture de négociations. Ce fut le cas en particulier lors du Conseil Européen de Luxembourg, lors duquel le processus d'adhésion fut lancé pour les pays d'Europe

centrale et orientale et pour Chypre, mais pas pour la Turquie.

Une avancée majeure dans les relations entre la Turquie et l'Union Européenne eut lieu lors du Conseil Européen d'Helsinki de décembre 1999, qui conclut: "la Turquie est un Etat candidat qui a vocation à rejoindre l'Union sur la base des mêmes critères que ceux qui s'appliquent aux autres pays candidats". Cette décision plaçait la Turquie de manière définitive sur la voie de l'adhésion mais exigeait des réformes. On instaura un Partenariat d'Accession, la rédaction par la Commission Européenne de rapports réguliers annuels sur les progrès accomplis et une procédure préparatoire d'examen de l'Acquis Communautaire, afin de stimuler et de soutenir les efforts de réforme turcs.

Le processus de changement et démocratisation, accéléré par le nouvel premier ministre turc Recep Tayyip Erdogan, fait que nombreuses réformes sont adoptées pour se conformer aux exigences de l'Union en vue de l'ouverture de négociation. En août 2002 le parlement turc vote des réformes radicales en matière des droits de l'homme, dont l'abolition de la peine de mort. Ces réformes vont faire conclure au Conseil Européen de Bruxelles, en octobre 2002, que: "la Turquie a fait un grand pas vers le respect des critères politiques de Copenhague et a bien progressé quant aux critères économiques et à l'adoption de l'Acquis Communautaire, ainsi que le démontre le rapport régulier de la Commission. Tout ceci a permis d'avancer l'ouverture des négociations d'adhésion avec la Turquie". L'Union encouragea la Turquie à poursuivre ses efforts de réforme et à prendre des mesures concrètes pour leur mise en application.

Deux mois plus tard, en décembre 2002, le Conseil Européen de Copenhague, où l'on s'accorde sur l'élargissement de l'Union à dix nouveaux pays de l'Europe centrale et orientale, à Malte et à Chypre, reconnut les importants progrès réalisés par la Turquie pour répondre aux critères d'adhésion, tout en insistant sur les insuffisances qui persistaient encore, et fixa une clause de rendez-vous. Après le Conseil de Copenhague l'Union douanière et le Partenariat pour l'Adhésion furent renforcés, s'accompagnant d'une aide financière. Il est aussi accordé que la Commission devait rendre à l'automne 2004 un rapport sur les réformes en Turquie, et l'application des critères politiques de Copenhague, et faire une recommandation sur l'engagement des négociations d'adhésion.

En 2003 l'UE donne à la Turquie rang d'observateur à la Convention sur l'élaboration de la Constitution de l'Union Européenne. Tout au long de l'année 2003, le gouvernement turc a considérablement accéléré et intensifié ses efforts de réforme, prouvant ainsi sa détermination à remplir les conditions posées par le Conseil Européen.

En août 2003 le Conseil National de Sécurité turc, dominé par les militaires, est privé du pouvoir exécutif. En mai 2004 les cours de sécurité de l'Etat, qui jugent les crimes politiques sont abolies. Aussi la Constitution est réformée et la discrimination hommes-femmes est formellement interdite. En juillet la cour d'appel annule la condamnation de 4 ex-parlementaires kurdes (dont l'ancienne députée et candidate au prix

Nobel de la paix Leyla Zala). Le 16 septembre le gouvernement turc retire le projet de loi visant à réviser le Code Pénal sous la pression de la frange la plus dure des députés, qui veulent restaurer la clause qualifiant l'adultère de crime.

Le 6 octobre la Commission Européenne rend son rapport, qui conclut que la Turquie a suffisamment progressé dans ses réformes pour que les négociations puissent s'engager avec elle si les Chefs d'Etat et de gouvernement en décident ainsi. Dans son rapport la Commission souligne les réformes accomplies par la législation turque concernant la politique de « tolérance zéro » vis-à-vis de la torture, des droits des femmes et des minorités et de la liberté d'expression. La décision de ne pas criminaliser l'adultère est apparue comme une preuve de la bonne volonté turque. C'est aussi en octobre que le président français Jacques Chirac a déclaré, à l'occasion d'un rencontre avec le chancelier allemand Schroder à Strasbourg, que les Français devront être consultés par referendum sur l'adhésion de la Turquie à l'issue des négociations

Le 16 et 17 décembre a eu lieu à Bruxelles la sommet des 25 Chefs d'état et gouvernement de l'Union. La décision prise par le Conseil de l'Europe à été de confirmer l'ouverture des négociations avec la Turquie pour son adhésion à partir de 3 octobre 2005. Mais ils sont tombés d'accord pour souligner que négociation ne rime pas forcément avec adhésion. Ce « oui, mais » donne ainsi satisfaction à ceux qui souhaitaient que les opinions publiques, majoritairement hostiles à l'entrée de la Turquie, n'aient pas l'impression d'un engagement inéluctable, comme c'était le cas de l'ex-Président français Valéry Giscard d'Estaing, le Chancelier autrichien Wolfgang Swihusel ou le première ministre Chypriote. Ainsi une dizaine de pays, emmenés par la France, ont obtenu que soit prévue la possibilité d'un échec, soit des négociations ou des ratifications nationales du traité d'adhésion. En ce cas les vingt-cinq s'engagent à maintenir une association privilégiée ou « ancrage » de la Turquie à l'Europe.

2.4 La Turquie et les critères d'adhésion

Il est évident que le processus d'adhésion de la Turquie va se distinguer de tous les élargissements précédents en raison de la taille, de la population, de l'économie et du potentiel militaire de ce pays, et aussi, bien plus, de sa foi musulmane, bien que la religion ne fasse pas partie des compétences de l'Union. L'adhésion dépendra de la capacité de la Turquie à se hisser aux normes en vigueur dans l'Union, qu'elles soient politiques, économiques ou juridiques. Sur le plan économique le principal défi sera d'arriver à être qualifié par l'UE comme une vraie économie de marché, c'est à dire un marché capable de résister à la libre concurrence au sein de l'UE sans intervention de l'Etat. Enfin elle devra transposer une trentaine de chapitres (80.000 pages) de législation communautaire en tous les domaines, qui vont de l'agriculture à la coopération policière, en passant par les normes sociales minimales, etc.

On peut dire que le mot de négociation est impropre, car la Turquie ne pourra négocier qu'une chose : la durée des périodes de transition. Et Ankara va essayer d'obtenir l'application immédiate des normes que l'intéressent le plus (libre circulation de personnes ou politique agricole) et retarder l'entrée en vigueur des

autres moins favorables (normes sociales ou interdiction des aides de l'Etat).

De la part de l'Union on a déjà annoncé l'intention de veiller à l'application effective des réformes et il est envisageable que certains pays pourraient insérer dans le traité d'adhésion des « clauses de dérogation permanentes ou à long terme » dans plusieurs domaines, comme c'est le cas de l'Autriche concernant la libre circulation de personnes. Enfin c'est aussi la première fois qu'a été inscrite une clause pour l'adhésion de la Turquie selon laquelle le Conseil des Ministres pourra suspendre à tout moment la négociation, à la majorité qualifiée, s'il y a des violations « sérieuses et répétées ».

Jusqu'à aujourd'hui, tout à long de l'histoire de l'Union, toutes les négociations précédentes se sont achevées par l'adhésion. Dans le cas de la Turquie, au regard des réformes déjà accomplies, sauf coup d'état militaire ou dérive islamiste, on ne voit pas pourquoi il en irait autrement. Ce qui est cependant, c'est que la période pour arriver à l'adhésion totale sera longue et que la Turquie ne deviendra pas membre de l'UE avant 2014 au plus tôt.

Bien sur il est aussi possible, bien que peu probable, qu'à la fin de cette longue période d'attente la Turquie refuse de rejoindre le club européen, comme les Norvégiens l'ont fait par deux fois. Il y a certains analystes¹ pour qui ce risque est plus sérieux si à l'issue des négociations on organise des référendums dans les pays membres de l'UE pour approuver l'adhésion, comme c'est le cas de la France².

2.4.1 L'appréciation de l'UE : Les intérêts et les inquiétudes des Européens

Si l'on excepte les déclarations et points de vues officiels sur la Turquie et son adhésion, qui sont repris dans les multiples documents de l'UE, bien d'autres intérêts et considérations ont leur importance. Dans les paragraphes suivants, on essaiera de détecter et d'esquisser les différents facteurs favorables ou défavorables qui peuvent influencer les opinions européennes.

2.4.1.1 Les aspects convergents: la valeur géostratégique et la plus-value économique

La valeur géostratégique de la Turquie pour l'UE peut être illustrée par quatre exemples concrets:

Le premier concerne les capacités militaires énormes de la Turquie et son potentiel en tant que base militaire avancée. Ces aspects constituent autant d'atouts importants et nécessaires pour la politique européenne de sécurité de défense (PESD). Les forces armées turques constituent en effectifs la deuxième armée³ de l'OTAN

¹ Libération. 17 décembre 2004. pg 3. "Une négociation encadrée"

² La révision constitutionnelle adoptée par majorité absolue (de 730 députés et sénateurs, 66 se sont prononcés contre et 96 se sont abstenus) le 28 février par le parlement français réuni à Versailles prévoit qu'après les adhésions de la Roumanie, la Bulgarie et la Croatie, prévue en 2007, les futures adhésions à l'Union, dont celle de la Turquie, seront soumises à référendum.

³ Effectifs 515.000 hommes (8^e rang mondial) ; 2500 véhicules blindés, 460 avions de combat, 19 frégates, 12 sous-marins, etc.

et, au fil des ans, la Turquie a contribué de façon importante aux opérations militaires multinationales alliées¹. L'adhésion de la Turquie à l'accord complet conclu en 2002 sur les relations entre l'UE et l'OTAN, a permis une coopération dans gestion des crises militaires, levant les obstacles à la mise en œuvre des dispositions dites de « Berlin Plus ». La Turquie peut apporter beaucoup au système de défense européen car elle est l'un des membres les plus puissants de l'OTAN, et clairement positionnée en faveur de la PESD. Par ailleurs, pour ce qui concerne les nouvelles menaces pesant sur la sécurité et la stabilité de l'Europe comme le terrorisme international, le crime organisé, le commerce des êtres humains et les migrations illégales, l'adhésion de la Turquie à l'UE donnerait lieu à une coopération renforcée au bénéfice de tous dans les domaines de la justice et de la politique intérieure

Un deuxième exemple de cette importance géostratégique repose sur les liens profonds de la Turquie avec Israël et ses bonnes relations avec le monde arabe. Ankara peut assumer un rôle potentiel de médiateur entre la Palestine et Israël et devenir un maillon essentiel dans le partenariat euro-méditerranéen de l'UE, le processus de Barcelone², dont elle fait partie. L'Europe n'a joué jusqu'à présent qu'un rôle modeste dans la recherche d'une solution au conflit israélo-palestinien, bien qu'elle soit la première fournisseur d'aide aux Palestiniens et qu'elle entretienne des liens commerciaux très forts avec Israël et les Etats arabes. L'appartenance de la Turquie à l'Union Européenne augmenterait sans nul doute l'influence de l'Union au Moyen Orient, influence qui pourrait être utilisée à bon escient pour pacifier et stabiliser cette région stratégique.

Le troisième facteur d'importance géostratégique est liée au rôle turc en Europe du Sud-est et dans les Balkans. La participation militaire et humanitaire active du pays à la gestion des crises en Bosnie et au Kosovo ont contribué à la maîtrise de celles-ci. Les liens historiques, culturels et parfois religieux avec les peuples de la région devraient faciliter l'influence économique que la Turquie pourrait avoir sur les pays de l'Europe du Sud-Est.

Les intérêts turcs dans la région du Caucase constituent le dernier exemple de l'importance géostratégique du pays. Le territoire turc est devenu un lieu de passage incontournable d'énergie pour une partie du pétrole et du gaz destinés à l'Europe. La construction de l'oléoduc Bakou-Tbilisi-Ceyhan, consécutive à l'émergence du bassin de la Caspienne comme l'un des gisements de pétrole et de gaz naturels plus importants du monde, met en valeur le rôle de la Turquie comme pays de transit clé pour les fournitures d'énergie. De plus, la position géopolitique de la Turquie et ses liens étroits avec les dizaines de millions de turcophones présents dans les pays voisins, pourraient contribuer à sécuriser l'accès de l'Europe aux immenses ressources présentes en Asie

¹ La Turquie a participé les Opérations de maintien de la paix en Croatie, en Bosnie Herzégovine et au Kosovo, et elle a participé la mission militaire et policière dirigée par l'Union Européenne en Macédoine (ARYM). Elle a dirigé jusqu'en décembre 2002, la Force Internationale d'Assistance à la Sécurité en Afghanistan (ISAF)

² Ce processus multilatéral, établi en 1995, est étayé par un réseau de relations bilatérales entre les pays partenaires (Tunisie, Maroc, Israël, Autorité palestinienne, Jordanie, Egypte, Liban, Syrie, Algérie, Chypre, Malte, Turquie) et l'UE, sous forme d'accords d'association. Les principaux objectifs de la politique méditerranéenne de l'UE sont d'abord la création d'une zone de stabilité, reposant sur le respect des droits de l'homme et de la démocratie, contribuant ainsi à une meilleure compréhension mutuelle des peuples de la région. La réalisation d'une grande zone de libre échange euro méditerranéenne est envisagée en 2010.

Centrale et en Sibérie. La Turquie deviendrait ainsi un facteur vital de la sécurité des approvisionnements énergétiques de l'Europe en provenance du Moyen Orient, de la Mer Caspienne et de la Russie. Dans le même ordre d'idées, l'importance décisive de la Turquie pour l'approvisionnement en eau de ses voisins du Moyen Orient, constituerait une grande valeur ajoutée.

Le deuxième facteur favorable que considèrent les partisans de l'adhésion de la Turquie, est l'élément supplémentaire, et non des moindres, que peut apporter au poids économique de l'UE dans le monde.

En effet, l'économie turque possède un grand potentiel, même si pour quelques temps encore elle continuera à souffrir de certaines faiblesses. C'est un pays qui possède d'importantes ressources et une main d'œuvre jeune et qualifiée. Représentant 52% des exportations du pays et 46% des importations, l'UE est de loin son premier partenaire commercial¹. La Turquie, avec une population de près de 70 millions d'habitants et un pouvoir d'achat qui devrait augmenter de façon régulière, représente un marché au potentiel croissant pour les biens en provenance des états membres de l'UE, bien qu'étant donné la faible taille de son économie (actuellement moins de 2% du PIB de l'UE) l'adhésion de la Turquie n'aura initialement qu'un impact minime sur l'économie de l'Union. En plus, l'adhésion de la Turquie ouvrirait des possibilités d'expansion économique supplémentaires pour l'Union vers le monde arabe.

2.4.1.2 Les aspects divergents: l'Islam et les valeurs, l'impact sur le fonctionnement et l'intégration de l'UE et le facteur de l'immigration.

A côté de ces deux aspects convergents existent néanmoins quelques éléments qui éloignent les deux parties concernées.

L'Union est basée sur des structures sociales et juridiques communes et sa population partage un héritage et un mode de vie communs. Avec une législation européenne influençant beaucoup d'aspects de la vie quotidienne des citoyens (droit familial, droit de travail, ...), il est indispensable que sa population possède les mêmes valeurs, ce qui n'est peut-être pas garanti dans le cas de la Turquie. Au sein de l'Europe moderne, les liens officiels entre l'Eglise et l'organisation politique sont inexistantes. Néanmoins, la conviction religieuse, la morale et les cultures influencent beaucoup l'échelle des valeurs, base des dispositions légales. Alors que la Turquie prétend être un pays laïc, situation défendue contre vents et marées par les militaires, la perspective de l'adhésion de la Turquie à l'Union Européenne cause un lourd malaise chez de nombreux européens à cause de sa population majoritairement musulmane, souvent perçue comme porteuse de traditions sociales et culturelles demeures étrangères.

La lutte entre les visions sécularisée et islamique dans la société turque s'est poursuivie tout à long de son histoire au XX^{ème} siècle. L'Europe est effrayée par cette lutte, surtout que celle-ci s'accompagne de la montée de l'islamisme fondamentaliste qui se traduit par des actions terroristes telles que l'assassinat d'intellectuels et

¹ « La Turquie dans l'Europe. Plus qu'une promesse ? » Rapport de la Commission Indépendante sur la Turquie Septembre 2004.

de journalistes laïcs. Certaines personnalités européennes, comme l'ex-président français Valéry Giscard d'Estaing, ont clairement déclaré être hostiles à l'entrée de Turquie dans l'UE à cause de son appartenance à l'Islam. Par ailleurs, beaucoup craignent que l'Islam radical, faisant plein usage du système démocratique et n'ayant plus rien à craindre du pouvoir militaire dont l'influence aura diminué, arrive au pouvoir en Turquie et prenne ainsi le contrôle d'un important état membre de l'UE. Les événements du 11 septembre 2001 à New York et du 11 mars 2003 à Madrid ont sans doute encore renforcé ces angoisses européennes.

Un deuxième argument des adversaires de l'adhésion turque est l'impact qu'elle pourrait avoir sur le fonctionnement global de l'Union. La Turquie compte actuellement environ 71 millions d'habitants dont 30% a moins de quinze ans¹. Cette population augmente encore de plus de 2% par an et atteindra les 90 millions en 2025. Ces chiffres indiquent que la Turquie n'est pas un simple pays en voie d'adhésion, mais par contre un Etat qui aurait un poids important dans l'actualité européenne et la prise de décisions au sein de l'Union.

En plus il faut prendre en compte la question de l'immigration turque. Le nombre d'immigrés turcs vivant actuellement dans les pays de l'Union Européenne est estimé à 3,8 millions². Dans certains pays européens la capacité d'intégration de la communauté turque n'est pas jugée à l'aune des nombreux immigrés qui ont réussi, mais de ceux qui ont échoué. Ce sont eux qui génèrent les malaises et les peurs associés aux diverses récriminations telles que mauvaises performances scolaires, taux de chômage élevé et marginalisation, ou encore l'isolement des femmes, le port du voile, les mariages forcés et les "crimes d'honneur". L'effet de l'adhésion de la Turquie sur l'immigration en Europe est difficile à prévoir. Il dépendra de plusieurs facteurs tels que la situation économique du pays d'origine et en particulier les niveaux de revenus relatifs, les perspectives d'emploi et la conjoncture économique. La migration vers la Turquie des populations des pays voisins et les dispositions légales qui devront être prises pour faire face à ce phénomène sont aussi perçues comme un souci pour certains membres des 25.

Un autre argument négatif est lié au long passé d'instabilité macroéconomique de la Turquie, qui a culminé avec la crise financière de 2001. Grâce à un programme de réforme ambitieux soutenu par le Fonds Monétaire International la situation s'est beaucoup améliorée, mais en tout cas l'économie turque reste encore très faible³. Pour l'assainir des subsides européens considérables seraient nécessaires. Dans ce sens, d'après certains analystes l'adhésion turque pourrait freiner l'intégration européenne. Daniel Cohn, président de la Commission mixte UE- Turquie au Parlement en 2001 l'exprimait en ces mots: «Elle (l'Union) doit veiller à ce que l'élargissement ne leur (les institutions) pose pas de problèmes insolubles. Elle n'a pas le droit de réduire nos idéaux pour faire obligatoirement entrer tel ou tel pays. Il doit être clair qu'un pays candidat ne

¹ « La Turquie dans l'Europe. Plus qu'une promesse ? » Rapport de la Commission Indépendante sur la Turquie Septembre 2004.

² Dont la majorité (2,6 millions) vivant en Allemagne, et des groupes importants résidant en France aux Pays- Bas, en Autriche et en Belgique.

³ Pour un pays de 70 millions d'habitants, le PIB de la Turquie est très modeste et son revenu par habitant relativement faible, puisque en 2003 s'approchant à peine de celui de la Bulgarie et de la Roumanie

sera pas nécessairement accepté en fin de parcours»¹ .

2.4.2 L'appréciation turque

L'intérêt évident de chaque pays à vouloir s'associer dans une alliance consiste à amplifier son impact sur son environnement et à garantir sa propre sécurité. Comme déjà mentionné, la Turquie fait depuis longtemps déjà partie des organisations européennes et mondiales ayant une grande influence sur notre monde occidental. Pour les dirigeants turcs, l'adhésion à l'UE n'est donc qu'une prochaine étape logique dans cette évolution.

La Turquie s'est rendue compte que les avantages d'une affiliation à l'UE sont multiples pour l'Etat et pour sa population. Non seulement le pays et son appareil administratif seront adaptés et modernisés aux exigences du 21ème siècle, mais le soutien financier de l'Union permettra d'assainir la situation économique et d'augmenter le niveau de vie.

2.4.2.1 Les courants favorables et hostiles dans la société turque

Trois grandes tendances différentes peuvent être identifiées.

Un premier courant favorable est formé par ceux qui veulent renoncer à la politique étatique et centralisatrice du Kémalisme. Ils favorisent le rapprochement à l'UE parce qu'une adhésion permettra d'assainir l'économie turque. De plus, le problème des violations des droits de l'homme serait ainsi obligatoirement et définitivement résolu, ce qui permettrait de redorer le blason turc aux yeux du monde. Pour ce groupe, l'adhésion à l'Union est la fin d'un processus d'occidentalisation qui aurait comme avantage supplémentaire de renforcer la démocratie. Cette conviction est soutenue par une élite limitée de la société se situant surtout dans le milieu des hommes d'affaires et des diplomates.

Un deuxième courant désire également un rapprochement européen mais pour bien d'autres raisons. Il s'agit des groupes minoritaires opprimés par le gouvernement, et plus particulièrement les Kurdes. Une adhésion à l'Union renforcerait sans doute l'état de droit et la primauté du droit. Les Kurdes, cherchent la protection européenne pour améliorer leur situation économique et sociale, grâce à l'appui des programmes d'aide. Il est clair que les motivations de ce deuxième groupe sont plutôt inspirées par un simple besoin de survie.

La troisième tendance est celle des anti-européens et des euro sceptiques. Ils se méfient de l'Europe, refusent les diktats de Bruxelles, la perte de souveraineté de la nation et la division du pays. Ils sont nationalistes, islamistes radicaux, tenants de l'extrême gauche patriotique ou ultra-kemalistes. D'après les instituts de sondage Ils ne représentent actuellement qu'un quart de la population turque. Il faut signaler que le domaine des ultra-kemalistes a été traditionnellement personnifié en premier lieu par l'armée et les milieux qui en sont proches. Il est donc remarquable de constater que l'institution qui a toujours défendu l'occidentalisation de la société et la séparation totale entre religion et gouvernement, l'Armée, pourrait devenir l'un des principaux

¹ H. BOZARSLAN, « La candidature de la Turquie à l'Union Européenne: enjeux politiques internes et immigration », en Politique étrangère, (2001), p.372.

obstacles sur la voie de l'intégration européenne de la Turquie.

Cette vision de la société turque est sans doute quelque peu réductrice, mais fait au moins comprendre que tout le monde n'est pas sur la même longueur d'onde et explique, peut-être partiellement, l'inertie et la politique d'expectative qui semblent pouvoir freiner le processus d'adhésion.

3 ANALYSE DES CONSEQUENCES DE L'ADHESION POUR L'UNION EUROPEENNE ET POUR LA TURQUIE

3.1 Aspects politiques

L'adhésion de la Turquie présente des avantages considérables aussi bien pour la Turquie elle-même que pour l'Union Européenne.

Pour l'Union, la position géopolitique unique de la Turquie au carrefour des Balkans, du Moyen Orient élargi, du Sud-Caucase, de l'Asie Centrale et au-delà, son importance pour la sécurité de l'approvisionnement énergétique de l'Europe et son poids politique, économique et militaire, sont autant d'atouts importants. De plus comme grand pays musulman solidement implanté dans l'Union Européenne, la Turquie pourrait jouer un rôle clé dans les relations entre l'Europe et le monde islamique.

Pour la Turquie, l'adhésion à l'UE serait la confirmation ultime que son orientation séculaire vers l'Occident était le bon choix, et qu'elle est enfin acceptée par l'Europe. L'adhésion à l'UE garantit aussi le caractère irréversible de la transformation du pays en une société démocratique moderne, et permettrait à la Turquie d'exploiter pleinement la richesse de ses ressources humaines et économiques. Les efforts de réforme sans précédent entrepris par le gouvernement turc, et le soutien massif qu'apporte l'opinion publique turque à l'adhésion du pays à l'UE ne doivent pas masquer la tâche énorme que représente pour la Turquie l'actuelle et profonde transformation du système légal, politique et social du pays. Sous-estimer la résistance latente de nombreux milieux turcs à des changements d'une telle ampleur serait une erreur.

L'échec du processus de l'adhésion turque n'impliquerait pas seulement la perte d'importantes occasions pour les deux parties Il pourrait susciter une grave crise d'identité en Turquie, et entraîner l'agitation et instabilité politique aux portes de l'Europe.

3.2 Aspects institutionnels

En dépit de la taille et des caractéristiques particulières de ce pays, et bien que son adhésion doive sans aucun doute rendre l'Union plus hétérogène encore, il est improbable que l'adhésion de la Turquie modifie de manière fondamentale l'Union Européenne et le fonctionnement de ses institutions.

Il est possible que l'entrée de la Turquie accentue les divergences existantes sur l'avenir du processus d'intégration, mais elle ne devrait apporter aucune modification qualitative du débat. Il faut garder à l'esprit

que le processus décisionnel dans l'Union Européenne est fondé sur des alliances qui ne cessent de fluctuer et que l'influence politique des Etats membres dépend au moins autant de leur puissance économique que de leur taille ou de leur poids démographique.

3.3 Aspects économiques

Depuis toujours, l'économie turque est affligée d'instabilité macroéconomique et de faiblesses structurelles, dont beaucoup perdurent aujourd'hui. Il est maintenant d'importance vitale que le gouvernement turc poursuive le processus de réforme économique en liaison étroite avec le Fonds Monétaire International et l'Union Européenne. Au vu de la taille du pays, de sa situation géographique et de sa main d'œuvre jeune et dynamique, le potentiel économique de la Turquie est indéniable. Il est tout aussi clair que son adhésion à l'UE profiterait à l'économie turque en l'arrimant solidement à un système stable. L'ouverture des négociations d'adhésion renforcera considérablement la confiance des investisseurs internationaux dans la stabilité économique de la Turquie

Concernant les coûts de l'adhésion turque, il est probable que la Turquie devra bénéficier pendant de longues années de l'aide financière de l'Union. Le montant des transferts dépendra des politiques financières de l'UE et de la situation économique de la Turquie lors de son accession.

3.4 Aspects sociaux

Un problème majeur pourrait survenir dans plusieurs pays européens lors de la ratification d'un traité d'adhésion avec la Turquie si la résistance de l'opinion publique perdurait et si les politiques des gouvernements continuaient à diverger du sentiment populaire. Les gouvernements concernés, la Turquie et la Commission Européenne doivent unir leurs efforts pour affronter cette éventualité. La meilleure réponse aux craintes exprimées dans certaines régions d'Europe quant aux traditions religieuses et culturelles différentes de la Turquie et quant au danger que la Turquie se transforme en état islamiste fondamentaliste, consiste à assurer la poursuite du processus de réforme en cours et à protéger le système politique séculier du pays en ancrant solidement la Turquie dans le concert des démocraties européennes.

La pression migratoire en provenance de Turquie, qui suscite inquiétudes dans certains pays, dépendra de plusieurs facteurs, et essentiellement le développement économique et démographique en Turquie et au sein de l'Union Européenne. Il est probable que la libre circulation des travailleurs n'entrera en vigueur qu'après une longue période de transition, de sorte que les gouvernements garderont le contrôle de l'immigration turque de longues années encore après l'adhésion. Se basant sur l'expérience des élargissements précédents, on peut prédire que les flux migratoires provenant de Turquie seront relativement modestes, à une époque où le vieillissement et la décroissance des populations européennes risquent de conduire à une grave pénurie de main d'œuvre dans la plupart des pays de l'Union, rendant l'immigration vitale pour le maintien des systèmes de sécurité sociale généreux qui prévalent aujourd'hui.

CONCLUSION

Après avoir analysé le processus d'affiliation à l'UE de la Turquie, il est devenu clair que d'importants intérêts, parfois antinomiques, sont en jeu. La question fondamentale revient donc à déterminer qui a le plus à gagner dans cette adhésion. Une réponse objective est difficile à formuler, mais l'histoire démontre que l'Union Européenne a toujours agi d'une façon conséquente dans ce dossier turc.

L'objection la plus fréquemment mise en avant parmi les Européens hostiles à la candidature d'Ankara est que la Turquie n'a rien à faire au sein de l'UE puisque historiquement et géographiquement elle n'appartient pas à l'Europe. C'est vrai que 95% du territoire et 90 % de la population turcs se trouvent en Asie mineure, mais en fait les choses sont cependant plus complexes. Depuis le XV^{ème} siècle l'histoire de la Turquie et de l'Europe n'ont pas cessé d'être intimement liées. Il est aussi certain que, pour l'essentiel, cette proximité fut surtout conflictuelle et guerrière mais, outre que les liens culturels, économiques et diplomatiques n'ont pas manqué, il en allant de même entre les puissances européennes qui forment l'UE d'aujourd'hui. Depuis le milieu du XIX^{ème} Siècle toutes les tentatives de modernisation de la Turquie se sont faites en direction de l'Europe. Son histoire et sa géographie ne l'ont pas empêché ni d'être admise au Conseil de l'Europe ni d'appartenir à l'Europe. Depuis la naissance même de la construction européenne la vocation de la Turquie à poser sa candidature a été acceptée et, à Helsinki, elle a été entérinée à l'unanimité des pays membres de l'UE. Donc, Il semble être bien tard maintenant pour la remettre en cause.

Par le moment la Turquie ne satisfait pas encore aux différents critères d'adhésion définis à Copenhague. Ces critères portent non seulement sur des normes économiques et législatives, mais aussi sur des exigences politiques, garantissant la démocratie, la primauté du droit, les droits de l'homme et le respect des minorités. Tant que la totalité des critères ne sont pas satisfaits, l'adhésion de la Turquie ne pourra pas être acceptée. Mais on peut affirmer qu'incontestablement la Turquie vit aujourd'hui une "révolution silencieuse" de réformes dans les différents domaines pour accomplir les conditions d'adhésion à l'UE. Et même si le rythme du processus démontre qu'il faudra bien du temps encore pour que les effets des réformes soient ressentis dans toutes les couches de la société turque, et reconnus par une large frange de l'opinion publique hors Turquie, la situation générale de la société turque a déjà beaucoup changé. C'est aussi vrai que le test de la compatibilité entre l'Islam et la démocratie est loin d'avoir été fait, mais en tout cas l'Europe doit essayer d'être le pont entre Occident et l'Islam.

Il ne fait aucun doute que l'adhésion de la Turquie à l'Union Européenne présenterait tant pour l'Union que pour la Turquie elle-même de sérieux défis mais aussi des occasions et avantages considérables. En plus de la valeur économique à terme d'un marché élargi, la Turquie peut aussi être un atout considérable pour l'ambition européenne qui consiste à vouloir augmenter son poids sur la scène mondiale. Ces deux atouts importants sont cependant surclassés par les craintes européennes, surtout marquées par l'angoisse de la non concordance entre ses valeurs et celles liées à l'Islam et la crainte que l'absorption d'un grand pays comme la Turquie pourrait freiner l'intégration des autres. Par ailleurs, il ne faut pas négliger les coûts et autres conséquences négatives qu'entraînerait un rejet de la demande turque de rejoindre l'Union. Une adhésion semble donc inéluctable mais

pas à tout prix, ni pour les Turcs et ni pour les Européens. La balle se trouve actuellement dans le camp turc puisqu'une adhésion ne peut être considérée que lorsque toutes les conditions européennes sont remplies. Les Turcs sont donc, pour une grande partie, maîtres de leur propre calendrier d'adhésion. Les Européens quant à eux, ne veulent pas perdre la Turquie

Il est vrai que face à la Turquie, l'Europe a choisi de relever un vrai défi à haut risque. A contre-courant des opinions publiques traumatisées par le visage menaçant du terrorisme donné à l'Islam, et en dépit des hommes politiques qui exploitent ce courant « turcophobe », la décision prise a été de commencer au second semestre 2005 les négociations pour son adhésion à l'Union Européenne.

Ce risque mérite pourtant d'être pris au nom d'un impératif géostratégique qui est « l'Europe puissance ». Pour qui aspire à la puissance, l'espace, la démographie et la volonté politique comptent, sans être suffisantes. L'Europe, en principe, ne peut qu'être renforcée par l'union avec un pays laïc, jeune, assoiffé de réussite, militairement fort, rompu aux crises d'une région parmi les plus menaçantes pour l'UE. Il faut donc assumer le risque turc et avoir l'audace de croire en la puissance de l'Europe, qui est essentiellement l'extension de la paix et du progrès par l'union de pays démocratiques fondé sur l'état de droit et les libertés individuelles.

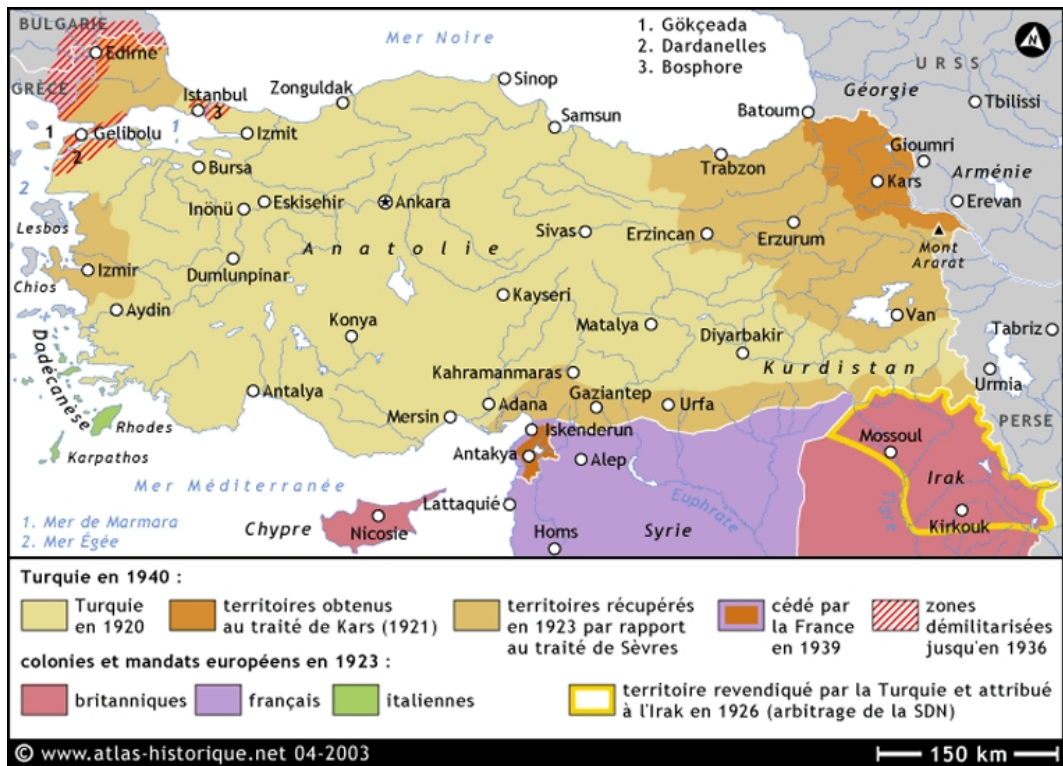
LISTE DES ANNEXES

1. Cartes générales de la Turquie
2. Evolution de l'Empire ottoman à travers les siècles
3. Lest Traités de Sèvres (1920) et de Lausanne (1923)
4. L'implantation géographique des Communautés Kurdes
5. Fleuves Tigre et Euphrate
6. Cartes générales d'Asie Central et le Caucase
7. La Mer Egée
8. L'Ile de Chypre
9. Oléoducs et gazoducs en Moyen Orient
10. La construction Européenne
11. Déclaration du gouvernement français sur la candidature de la Turquie à l'UE (4 octobre 2004)

ANNEXE 1 : La Turquie



ANNEXE 3 : Les Traités de Sèvres (1920) et de Lausanne (1923)



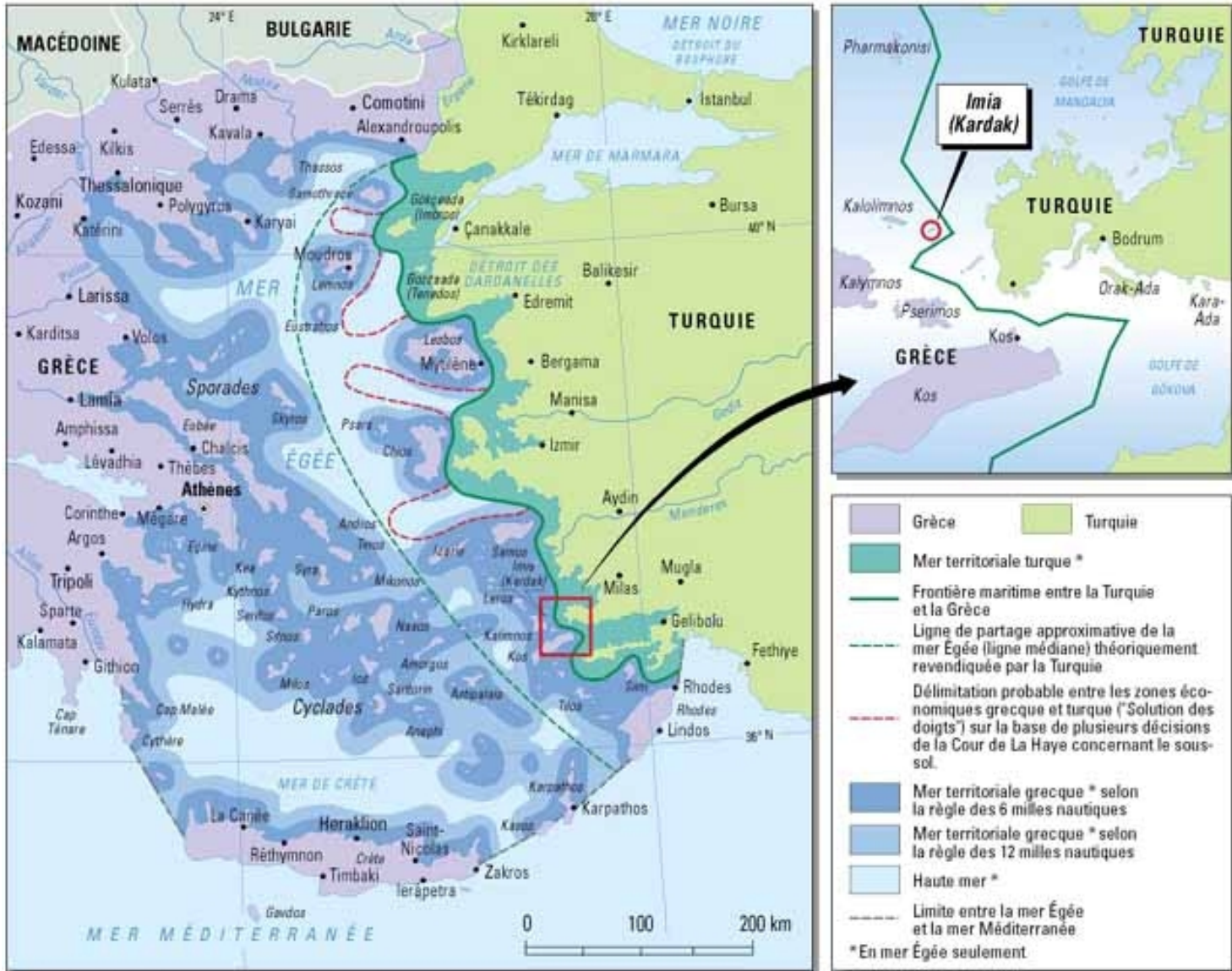
ANNEXE 4 :
L'implantation géographique des Communautés Kurdes



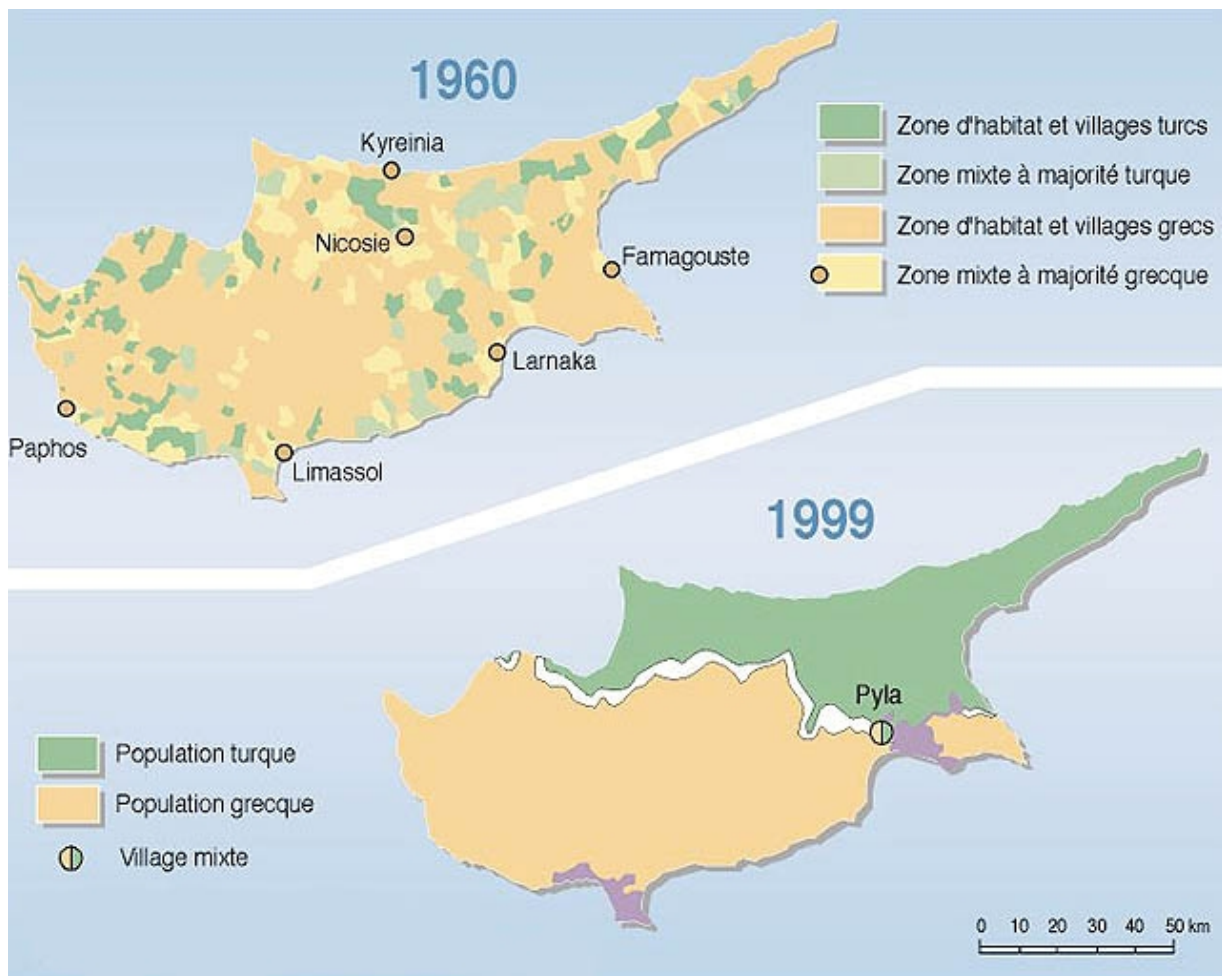
ANNEXE 5 : Fleuves Tigre et Euphrate



ANNEXE 7 : La Mer Egée



ANNEXE 8 : L'île de Chypre



ANNEXE 9 : Oléoducs et gazoducs au Moyen-Orient



ANNEXE 10 : La Construction Européenne



ANNEXE 11: Déclaration du Gouvernement français sur la candidature de la Turquie à l'UE

N° 1869

ASSEMBLÉE NATIONALE
CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958
DOUZIÈME LÉGISLATURE

Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 14 octobre 2004.

D É C L A R A T I O N
D U G O U V E R N E M E N T
sur la candidature de la Turquie
à l'Union européenne,
par M. Jean-Pierre RAFFARIN,
Premier ministre.

Monsieur le président,

Mesdames et messieurs les députés,

Le 17 décembre 2004, le Conseil européen débattrait de l'ouverture et des conditions des négociations relatives à l'adhésion de la Turquie à l'Union européenne.

La question fait légitimement débat, et ce débat n'est pas nouveau, puisqu'il a été ouvert il y a quarante-cinq ans – c'était le 31 juillet 1959, quand la Turquie a formulé sa première demande aux dirigeants du Marché commun de l'époque.

Un accord d'association a ainsi été signé, le 12 septembre 1963, aux termes duquel, après deux décennies de phase transitoire, la Turquie pourrait demander son adhésion pleine et entière à l'Europe. La demande de la Turquie n'est donc pas illégitime.

Tout au long de cette période, année après année, la réponse de la France a toujours été la même : les plus grandes réserves, voire des refus spectaculaires, quand il s'agit de la construction européenne – ce fut notamment le cas lors du Conseil des ministres européens des 26 et 27 septembre 1961, où le refus de la France avait eu beaucoup de résonance en Europe.

Des réserves, donc, quant à la construction européenne, mais de réelles ouvertures quand la Turquie est devenue un élément majeur de la politique méditerranéenne et proche-orientale du général de Gaulle, après notamment le rapprochement de juin 1964 à propos de Chypre, puis lors des voyages présidentiels réciproques de 1967 et 1968.

On peut résumer les choses ainsi : la réponse de la France, c'était plutôt « non » quand on pensait à la construction européenne, et plutôt « oui » quand on pensait aux équilibres du monde.

Le débat n'a guère changé. Mais, au siècle de la globalisation, cette dialectique a quelque peu vieilli. Peut-on aujourd'hui penser l'Europe sans débattre de son ambition dans le monde ? Le débat n'est pas médiocre.

Il mérite que nous nous écoutions les uns et les autres, que nous écoutions les Françaises et les Français et que nous écoutions aussi nos partenaires européens.

Mais, en tout état de cause – le Président de la République s'y est engagé –, la volonté de la nation sera respectée, puisque le peuple de France aura, par référendum, le dernier mot.

L'espoir du peuple turc doit être aussi pris en considération pour que les forces de progrès qui l'animent, et qui sont plus puissantes qu'on ne le croit, ne soient pas désespérées par ce qui risquerait d'apparaître comme une incompréhension, voire une exclusion.

Mais je crois, mesdames et messieurs les députés, que l'essentiel est de ne point mentir au peuple turc. Affirmons donc clairement que son adhésion à l'Union européenne n'est pas possible aujourd'hui, ni demain, ni dans les prochaines années. Mais affirmons tout aussi clairement que, puisque les Françaises et les Français pourront être appelés à voter par référendum sur le sujet, il est de notre devoir de poser honnêtement, sereinement, les termes de ce débat.

La France doit prendre le débat au sérieux et ne doit donc pas chercher à le clore avant qu'il ne soit ouvert. Nous devons le mener dans un esprit d'ouverture, avec la passion de l'avenir, mais sans le dévoyer, dans le strict respect de l'esprit et de la lettre de la Constitution française.

Ni l'Europe, ni la Turquie ne sont prêtes pour l'adhésion. Non, la Turquie n'est pas prête pour l'adhésion. La Turquie est très loin de l'Europe sur les plans politique, économique et social.

Certes, depuis le combat victorieux de Mustafa Kemal Atatürk pour l'indépendance nationale d'abord, mais aussi pour la laïcité, la Turquie a fait le choix de l'Europe et de l'Occident. Cet arrimage s'est confirmé au sortir de la Seconde Guerre mondiale avec l'entrée de la Turquie au Conseil de l'Europe et, plus encore, à l'OTAN. La Turquie nous est donc déjà liée par des traités qui nous engagent.

Mais, malgré les progrès économiques importants faits par les Turcs, les efforts doivent se poursuivre.

Le déséquilibre, notamment, entre la partie occidentale et la partie orientale du pays reste criant. Si un tiers des Turcs – ceux de la région d'Istanbul et de la façade égéenne – ont un niveau de vie moyen proche de celui d'autres pays de l'Union lors de leur adhésion, le chemin sera évidemment long avant que les campagnes turques atteignent un niveau de développement

qui permettrait à la Turquie d'entrer dans l'Union européenne. Le produit intérieur brut par habitant de la Turquie représente 10 % seulement du niveau moyen de l'Union à vingt-cinq. Le fossé économique est donc très important.

Sur le plan politique, la Turquie a fait récemment de grands progrès – et il faut saluer le courage du chef du gouvernement turc, M. Erdogan –, mais il faut aussi que les évolutions législatives décidées ou à venir soient intégrées concrètement, pratiquement, par la société turque. Encore faut-il donc s'assurer de leur application effective et rigoureuse. Et beaucoup reste à faire, vous le savez bien, pour l'adhésion à la laïcité, pour les droits des minorités ou pour l'égalité entre les femmes et les hommes, qui est loin d'être assurée.

La Turquie est aussi confrontée à des conflits qu'il est bien difficile d'importer au sein de l'Union européenne – je pense évidemment au terrible problème kurde ou aux tensions de voisinage liées au contrôle de l'eau.

Mais, si la Turquie n'est pas prête pour l'adhésion, l'Europe n'est pas prête non plus. Elle vient de s'élargir : elle doit accueillir de nouveaux membres et réussir leur intégration avant de penser à d'autres élargissements.

Mais, surtout, la priorité, aujourd'hui, pour les Européens, c'est le vote de la Constitution, et donc l'approfondissement de l'idée d'Europe politique.

Je voudrais rappeler l'un des critères de Copenhague définis en 1993 : « la capacité à assimiler de nouveaux membres tout en maintenant l'élan de l'intégration européenne » fait partie des conditions de l'adhésion.

Avons-nous aujourd'hui cette capacité ? La réponse est clairement : « non ». Ni l'Europe, ni la Turquie ne sont donc prêtes aujourd'hui pour l'adhésion. Ne l'oublions pas et ne faisons pas comme si tel n'était pas le cas.

Quels sont les termes du débat ? Devons-nous avoir pour autant, face à cette situation, une attitude figée ? L'Europe doit penser à demain. Sa responsabilité, sur ce sujet, est historique. Prenons donc ensemble le temps du débat et posons sereinement les termes de la discussion.

Les points en débat sont liés à l'histoire et à la géographie. Commençons par la géographie : la Turquie se trouve à la charnière de deux continents. Est-elle européenne ? Ne l'est-elle pas ? On peut débattre à l'infini de ces questions.

Pour Edgar Morin, l'Europe n'est pas une géographie, c'est d'abord une civilisation. Mais pour d'autres, qui mesurent les 3 % seulement d'espace européen du territoire turc, cet espace d'Europe, ce morceau d'Europe n'est qu'un « confetti ». En tout cas, la géographie ne suffit pas à définir l'Europe.

L'Europe est riche aussi d'enseignements quant à son histoire. Le destin de la Turquie a toujours été, en effet, profondément lié à celui de l'Europe.

Durant une grande partie de son histoire, l'Empire ottoman a été, évidemment, un allié. La Turquie est l'un des berceaux de notre civilisation européenne, riche des héritages de l'Empire romain d'Orient, avec une culture gréco-latine et judéo-chrétienne très présente.

À d'autres périodes de notre histoire, je ne l'oublie pas, l'Empire ottoman – ou la Turquie – a été, au contraire, un adversaire.

Mais, sachons prendre le recul nécessaire. L'histoire de l'Europe a longtemps été celle des conflits entre ses nations. Les conflits entre la France et l'Allemagne ne nous ont pas empêchés de faire l'Europe ensemble.

Au total, l'histoire et la géographie ne nous permettent pas aujourd'hui de donner une réponse pertinente à la question de l'adhésion la Turquie.

Parlons ensemble des risques. Pour beaucoup, aujourd'hui, l'intégration de la Turquie serait un risque pour l'Europe : risque d'apparition, d'abord, d'un déséquilibre démographique, même si la diminution du taux de fécondité en Turquie doit conduire à relativiser les choses ; risque, aussi, de voir l'ambition de l'Europe politique diluée dans un ensemble si vaste et si disparate qu'il serait impossible d'avancer ensemble ; risque d'incompréhension entre deux mondes, deux cultures profondément différents.

Les problèmes d'intégration que nous connaissons aujourd'hui en France renforcent ce sentiment – je le sais, j'en suis conscient. Face à ces deux objections et à d'autres encore, nous ne pouvons répondre aujourd'hui ; c'est pourquoi il faut laisser le temps au débat et à la réflexion.

Quels sont les avantages, après les risques ? L'admission de la Turquie ouvrirait des perspectives nouvelles pour l'Europe. Il est dans l'intérêt de la France et de l'Europe d'avoir une Turquie stable, moderne, démocratique qui partage nos valeurs et nos objectifs.

Une Turquie adhérant aux principes de la démocratie et de la laïcité. Une Turquie qui serait une référence – peut-être même demain un modèle – pour l'ensemble des pays qui l'entourent.

Il est dans l'intérêt de la France et de l'Europe que la Turquie, qui a fait des efforts considérables pour évoluer et se rapprocher de l'Union européenne, ne soit pas rejetée dans les bras de ceux qui prônent la confrontation entre l'Islam et l'Occident.

Ne soyons pas ceux qui dénoncent la thèse du choc des civilisations à l'extérieur et qui défendent cette thèse dangereuse à l'intérieur. Ne laissons pas caricaturer la politique de la France. Nous sommes prêts, au contraire, à accompagner la Turquie sur la voie des réformes. N'oublions jamais que l'Europe, c'est d'abord la paix.

Avec la Turquie, nous avons une preuve de la force d'attraction considérable de l'Europe qui, autour de son projet, autour de ses valeurs, peut transformer en profondeur les sociétés. Celles des anciens pays communistes ont adopté en grande partie en très peu de temps la

démocratie, l'économie sociale de marché et le respect des droits de l'homme.

La Turquie change parce qu'elle manifeste un vrai désir d'Europe. Laissons-lui le temps ! L'heure est au débat, au dialogue, au rapprochement nécessaire pour une proximité qui reste encore à définir. C'est tout l'enjeu de la période de dialogue qui va s'ouvrir bientôt avec la Turquie.

Ma conviction est que l'histoire tranchera. Le processus sera long. Comme le lui avait demandé le Conseil européen, la Commission a présenté le 6 octobre sa recommandation concernant la Turquie.

Elle considère que « la Turquie remplit suffisamment les critères politiques de Copenhague et recommande l'ouverture de négociations d'adhésion ».

Mais, comme l'a souligné aussi la Commission, il s'agit d'un « oui conditionnel », qui repose largement sur les progrès que doit faire la Turquie et dont l'application devra être soigneusement vérifiée.

Les chefs d'État et de Gouvernement devront se prononcer le 17 décembre sur l'opportunité d'ouvrir des négociations d'adhésion avec ce pays. Si elles sont ouvertes, les négociations, vous le savez bien, seront à la fois complexes et difficiles. Comme le souligne la Commission, elles ne devraient pouvoir être conclues avant que l'Union européenne n'ait défini elle-même ses perspectives financières pour l'après 2014. Le rythme des négociations dépendra donc, avec l'ensemble des préparatifs qui y sont liés, de notre capacité à gérer cette échéance avant 2015.

Enfin, ce processus de négociation pourra s'arrêter à tout moment. C'est l'une des exigences françaises. Soit parce que la Turquie elle-même renonce à cette perspective, soit parce que certains États membres ne souhaitent pas poursuivre les négociations. Le processus est maîtrisé. Il s'arrêtera si la société turque arrête son évolution.

Il pourra aussi ne pas se conclure si les peuples des différents pays de l'Union considèrent qu'il est de leur devoir d'interrompre ce processus. Il pourra déboucher sur une forme d'association nouvelle, le cas échéant, en plein accord avec nos partenaires turcs. Aujourd'hui, il n'y a pas de fatalité. Nous avons la maîtrise du destin de l'Europe.

L'avenir n'est écrit nulle part : l'Union européenne peut décider qu'il y aura une adhésion turque ; l'Union européenne peut décider qu'il y aura un partenariat renforcé avec la Turquie ; l'Union européenne peut décider d'en rester là où nous sommes aujourd'hui.

L'histoire tranchera.

Oh, je vois bien les prétendus historiens qui voudraient décider de manière prématurée.

Je salue, au contraire, la sagesse de ceux qui ne succombent pas au piège de la diabolisation et de l'amalgame !

Le débat qui se tient aujourd'hui va donner, j'en suis sûr, de la hauteur au débat que les

Français attendent pour prendre conscience des enjeux de cette histoire de l'Europe.

Ne privons pas la France de ces choix d'avenir par un non sans discussion, anticipé et prématuré !

Offrons au contraire à la France la chance d'un débat démocratique, car référendaire, sur la Constitution européenne, en refusant cet amalgame entre deux questions que plus d'une décennie sépare !

Ayons alors confiance en la sagesse, en la puissance de l'Europe et adressons, mesdames, messieurs les députés, monsieur le président, aux Françaises et aux Français un message clair sur la Turquie en Europe : si un jour la question est posée, le peuple est souverain, il en décidera !

Bibliographie

Ouvrages

- BASRI ELMAS Hasan, Europe-Turquie, une relation ambiguë, Editions Syllepse, 1998.
- BILLION Didier, Le rôle Géostratégique de la Turquie, Iris Presse.1994
- CHAUPRADE Aymeric, Dictionnaire de géopolitique, Editions Ellipses, 1998.
- LE GUILLOU Gwénaëlle, L'Union européenne et la Turquie, Editions Apogée, 1999.
- LESSER I.O., NATO looks South, Rand, 2000
- Rapport de la Commission Indépendante sur la Turquie, La Turquie dans l'Europe : Plus qu'une promesse ? Septembre 2004
- TURUNC Garip, La Turquie aux marches de l'Union européenne, Editions L'Harmattan, 10 janvier 2001.

Articles de périodiques et de presse

- BILLION Didier, La Turquie à la croisée des chemins, Relations internationales et stratégiques n°26,été 2000.
- BOZARSLAN Hamit, la candidature de la Turquie à l'UE : enjeux internes et immigration, Politique étrangère, février 2001.
- CONRAD Philippe, L'Europe au péril du grand turc, Le spectacle du monde, novembre 2004, N 506.
- CHARLEMAGNE, Turkish Tales; would Turkish membership of the EU really suit America? The Economist, 11 September 2004.
- Cyprus, A derailment coming. The Economist, page 25. 17 April 2004.
- DELBEE Nicolas, Les murs de l'Euphrate, Le spectacle du monde, novembre 2004, N 506.
- DUHAMEL Alain, La Turquie menace l'Europe, Libération, 17 décembre 1999.
- DUHAMEL Alain, Et si Chirac avait raison ? Libération, 15 décembre 2004.
- DURTESTE Philippe, La Turquie doit-elle être en Europe ? Défense nationale, mars 2000.
- FERRACI Marie-Thérèse, Les Chemins de l'intégration, Le spectacle du monde, novembre 2004, N 506.
- GOULARD Sylvie, Le scénario de l'inéluctable Jacques. Libération, 15 décembre 2004

- GURREY Béatrice, Jacques Chirac défend sur TF1 sa position sur l'adhésion de la Turquie. Le Monde, 16 décembre 2004
- JEGO Marie, La sécularisation de l'AKP, Le Monde, 15 décembre 2004.
- LEPARMENTIER Arnaud, L'Europe est prête à ouvrir ses portes à la Turquie, Le Monde, 15 décembre 2004.
- OGUZLU H Tarik, Is the latest Turkish-Greek Détente promising for the Europe? European Security, Volume 12, Number 2, Summer 2003.
- RAOULT Emmanuelle, European Union enlargement : the Turkish case as an example of stabilization in Europe's periphery, Foreign policy, n°3-4, 1997.
- RIVAIS Rafaele, Une négociation encadré, Libération, 17 décembre 2004.
- ROULEAU Eric, Turkey's dream of democracy, Foreign affairs, november/december 2000.
- SABATIER Patrick, Les murs de l'Euphrate, Le spectacle du monde, novembre 2004, N 506.
- SANCHEZ-GIJON Antonio, Geopolítica y la cuestión turca, Política Exterior, Septiembre Octubre 2004, num. 101
- SEMIN, Vaner, Por qué es necesaria la adhesión turca, Política Exterior, Septiembre Octubre 2004, num. 101
- SERBENETO Enrique, Turquía: Europa a la vista, ABC Los Domingos, 3 octubre 2004.
- TINCQ Henri, Le déclin des minorités religieuses non musulmane. Le Monde, 16 décembre 2004
- La Turquie, Géopolitique n° 69 – Avril 2000.

Sites d'Internet

- <http://www.mfa.gov.tr>
- <http://www.entete.uqtr.ca>
- <http://www.ataturk.com>
- <http://www.cia.gov>
- <http://www.europa.eu.int>

LISTE DES ABREVIATIONS

CE : Communauté européenne

CECA : Communauté européenne du charbon et de l'acier

CEE : Communauté économique européenne

CEEA : Communauté européenne de l'énergie atomique (EURATOM)

CNS : Conseil national de sécurité

EU : Etats-Unis

PIB : Produit intérieur brut

PKK : Parti des travailleurs du Kurdistan

OCDE : Organisation de coopération et de développement économique

ONU : Organisation des Nations Unies

OSCE : Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe

OTAN : Organisation du traité de l'Atlantique nord

PESC : Politique étrangère et de sécurité commune

PESD : Politique européenne en matière de sécurité et défense

UE : Union européenne